

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE DE TRAITEMENT DES
DÉCHETS MÉNAGERS

ARTICLES D.2224-1 À D.2224-3 DU CGCT

**Sud Rhône
Environnement**
SYNDICAT MIXTE



PRÉAMBULE



Le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Traitement des Déchets Ménagers.

Il revient au syndicat Sud Rhône Environnement de réaliser ce rapport qui sera présenté par le Président du syndicat à l'assemblée délibérante. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément aux objectifs fixés par ces textes réglementaires, la base de comparaison de l'ensemble des indicateurs est l'année 2010. C'est cette borne qui sera prise désormais pour le rapport.

Le syndicat Sud Rhône Environnement ayant uniquement la compétence Traitement, les indicateurs obligatoires liés au Traitement uniquement sont présentés ci-dessous.

Les indicateurs concernant la Collecte et la pré-Collecte sont intégrés dans le bilan des collectivités membres qui ont conservé leur compétence Collecte.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.A Les compétences de Sud Rhône Environnement	p.5
1.B Carte d'identité	p.5
1.C La composition du comité syndical au 1er janvier 2017	p.6
1.D La composition du bureau	p.6
1.E L'organisation administrative	p.7
1.F Le territoire du syndicat	p.8
1.G Un réseau de déchèteries Dense	p.8
1.H La communication et la prévention menée par le syndicat	p.11
	p.12

CHAPITRE 2 : TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.A le res.T.E	p.14
2.B Les emballages, les papiers et le verre	p.17
2.C Les déchèteries	p.19
2.D Taux global de valorisation	p.21
2.E Réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	p.24
	p.26

CHAPITRE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

3.A Modalités d'exploitation	p.27
3.B Marchés en cours	p.27
3.C Mode de financement	p.27
3.D Coûts unitaires	p.29
3.E évolution des coûts aidés	p.32
	p.35

CHAPITRE 4 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Lexique	p.36
	p.37

CHAPITRE 1

Les indicateurs techniques

1.A: LES COMPÉTENCES DE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

Depuis 2005, Sud Rhône Environnement assure le traitement des déchets ménagers de ses collectivités membres. Cette compétence comprend :



1.B : CARTE D'IDENTITÉ



PRÉSIDENT : BERNARD DUPONT

DATE DE CRÉATION : 2000

NOMBRE DE COMMUNES : 51

COMMUNE LA PLUS PEUPLÉE : BEAUCAIRE (15 859 HABITANTS)

COMMUNE LA MOINS PEUPLÉE : VALLÉRARGUES (141 HABITANTS)

NOMBRE D'HABITANTS : 107 763 HABITANTS

TYPE D'HABITAT : SEMI-URBAIN

1.C : LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le comité syndical de Sud Rhône Environnement, organe décisionnel du syndicat, est composé d'élus intercommunaux appelés délégués. Le comité se compose de 13 délégués titulaires et de 13 délégués suppléants. Le nombre de ces délégués est fonction de la population de la commune ou de la communauté de communes qu'ils représentent.

La composition du comité syndical au 1er janvier 2017 est la suivante :

 Délégué titulaire

 Délégué suppléant



Communauté de Communes BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Jean-Marie FOURNIER
Julien SANCHEZ

Thierry PESENTI
Yvan CORBIERE



Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Bernard DUPONT
Guy LUPERINI

Francis DEMISSY
Florence DE CAMARET



Communauté de Communes VALLEE DES BAUX ALPILLES

Pascal DELON
Régis GATTI

Inès PRIEUR DE LA COMBLE
Gilles BASSO



SICTOMU (Région UZES)

Eric CLAUSSE
Gérard JEAN
Raymond RIEU
Alain VALANTIN

Maurice BARDOC
Stéphane PALAY
Joël ROSA
Gérard BONNEAU



Communauté d'agglomération NIMES METROPOLE

Théos GRANCHI
Vivian MAYOR
Christian SCHEOPFER

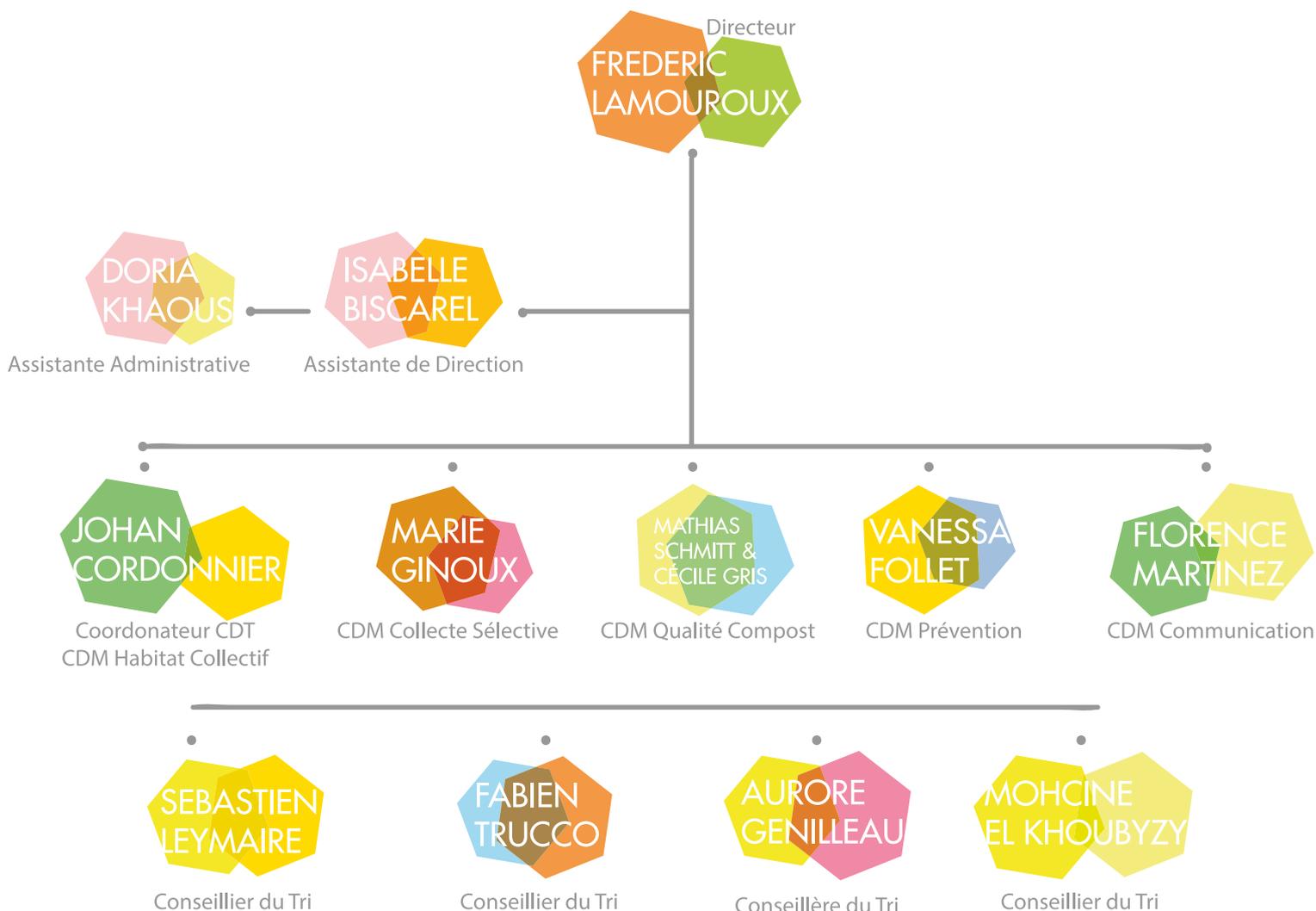
Jean-Luc DESCLOUX
Denis MERLO
Frédéric TOUZELIER

1.D : LA COMPOSITION DU BUREAU

Un Bureau, composé de 6 membres issus du Comité syndical - 1 Président, 4 Vice-présidents, 1 membre du bureau - prépare les dossiers qui seront soumis au vote du comité syndical. Le bureau est force de proposition pour l'orientation et la politique de développement du syndicat.

Bernard DUPONT - Président
Jean-Marie FOURNIER - Vice-Président
Alain VALANTIN - Vice-Président
Vivian MAYOR - Vice-Président
Pascal DELON - Vice-Président
Guy LUPERINI – Délégué spécial

1.E L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE



1.F LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

En 2017, Sud Rhône Environnement compte 107 763 habitants (population INSEE) et couvre 51 communes dont 40 communes du Gard et 11 communes des Bouches-du-Rhône, réparties en 2 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération et 1 Syndicat mixte.

SICTOMU	HABITANTS
Aigaliers	481
Argilliers	467
Arpaillargues et Aureilhac	1033
La Bastide d'Engras	207
Belvezet	244
La Bruguière	333
La Capelle et Masmolène	445
Castillon du Gard	1607
Collias	1112
Flaux	341
Foissac	415
Fons sur Lussan	240
Fontarèches	256
Fournes	1017
Lussan	502
Montaren et Saint Médiars	1475
Pougnadoresse	247
Pouzilhac	660
Remoulins	2337
Saint Bonnet du Gard	861
Saint Hilaire d'Ozilhan	1009
Saint Hippolyte de Montaigu	255
Saint Laurent la Vernède	733
Saint Maximin	705
Saint Quentin la Poterie	2951
Saint Siffret	1045
Saint Victor des Oules	310
Sanilhac et Sagriès	871
Serviers et Labaume	587
Uzès	8569
Vallabrix	410
Vallérargues	141
Valliguières	563
Vers Pont du Gard	1859
TOTAL SICTOMU	34288

CCBTA	HABITANTS
Beaucaire	15859
Jonquières Saint Vincent	3649
TOTAL CCBTA	19508

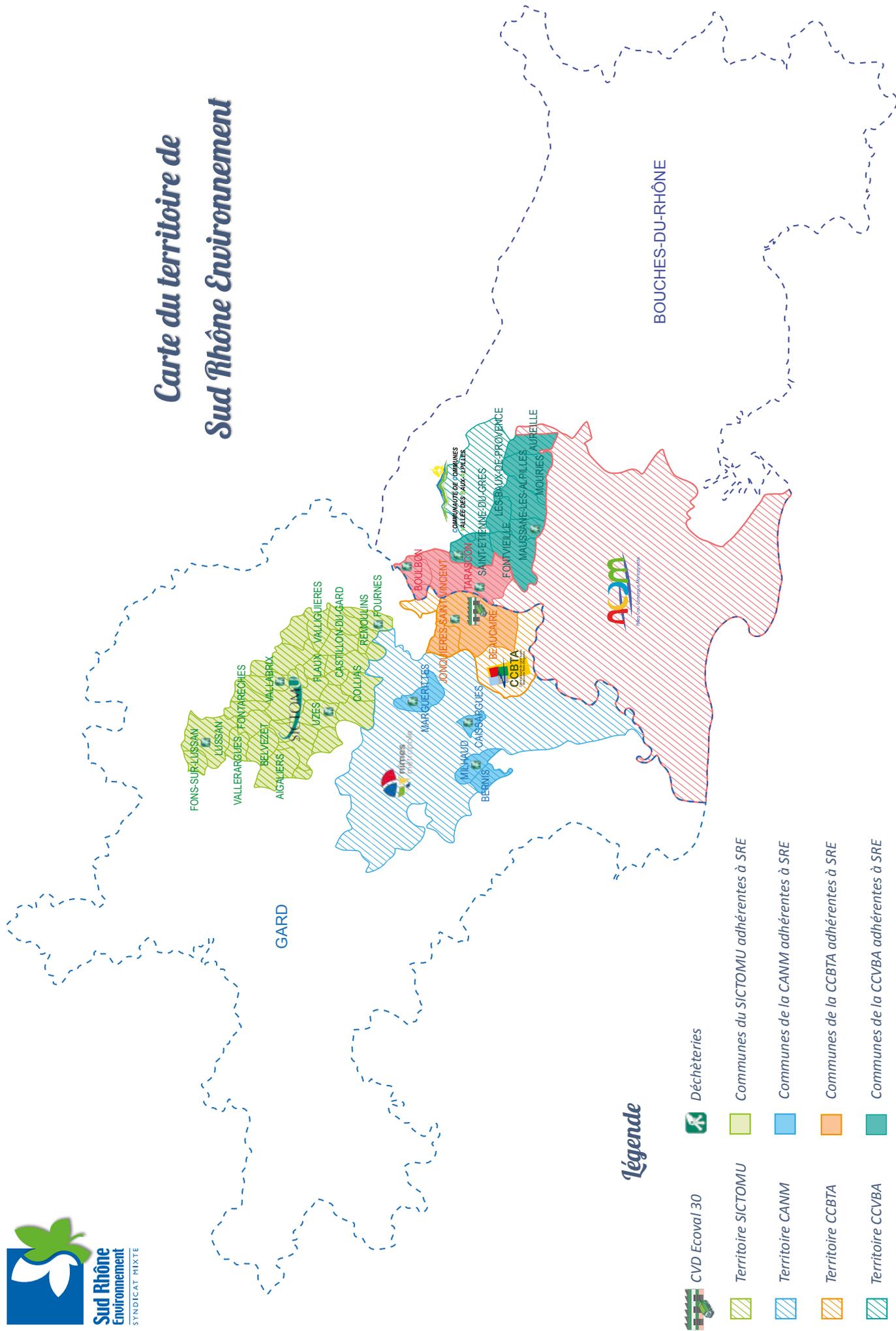
CCVBA	HABITANTS
Saint-Etienne du Grès	2406
Mas Blanc	515
Aureille	1568
Fontvieille	3619
Paradou	1853
Les Baux de Provence	420
Maussane les Alpilles	2203
Mouries	3470
TOTAL CCVBA	16054

CANM	HABITANTS
Bernis	3306
Caissargues	3948
Marguerittes	8577
Milhaud	5781
TOTAL CANM	21612

ACCM	HABITANTS
Boulbon	1497
St Pierre Mézoargues	221
Tarascon	14583
TOTAL ACCM	16301



Carte du territoire de Sud Rhône Environnement



Légende

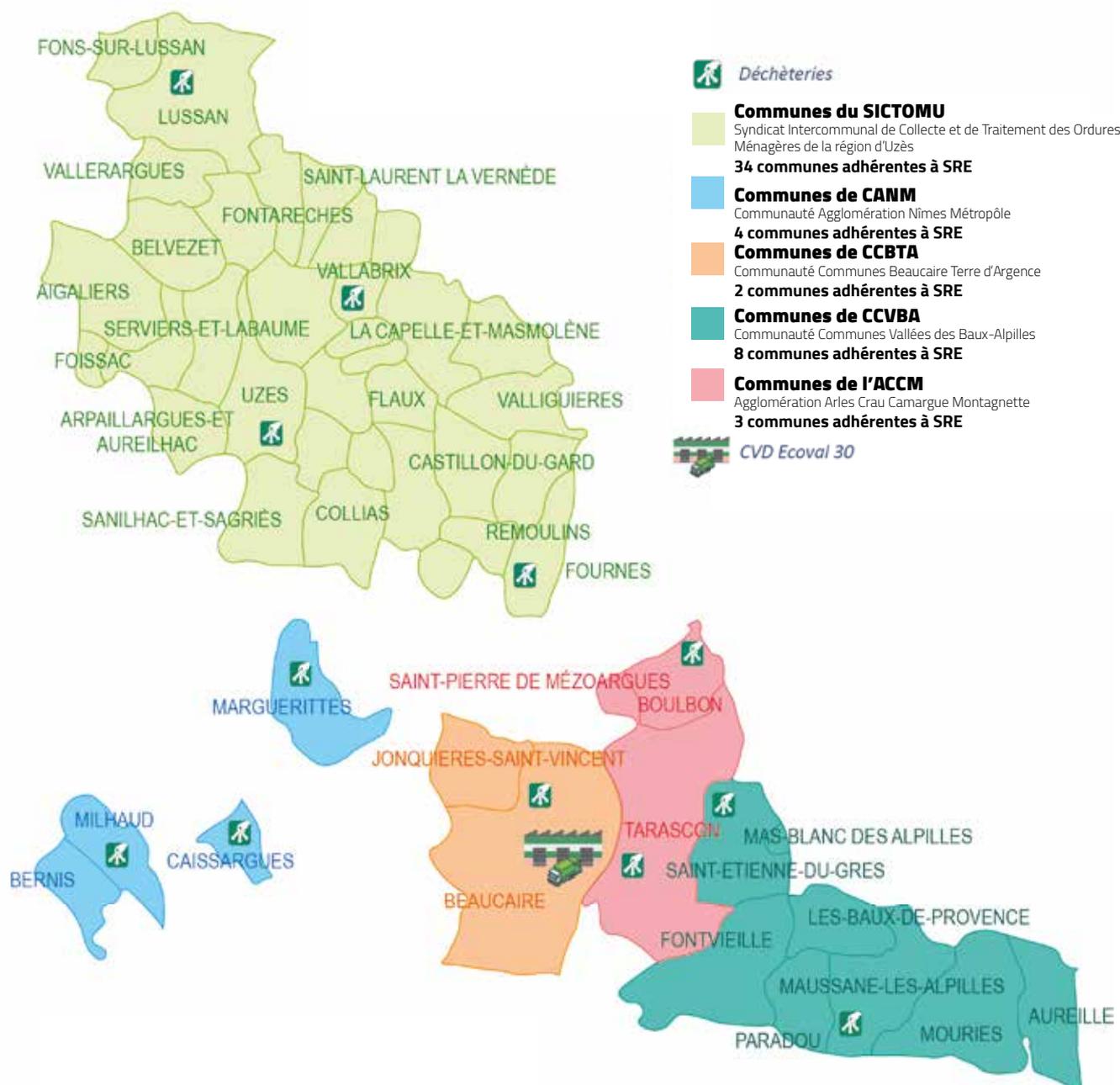
- CVD Ecoval 30
- Déchèteries
- Territoire SICTOMU
- Communes du SICTOMU adhérentes à SRE
- Territoire CANM
- Communes de la CANM adhérentes à SRE
- Territoire CCBTA
- Communes de la CCBTA adhérentes à SRE
- Territoire CCVBA
- Communes de la CCVBA adhérentes à SRE
- Territoire ACCM
- Communes de l'ACCM adhérentes à SRE

1.G UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES DENSE

La gestion d'une déchèterie est fragmentée en deux compétences :

- La compétence «haut de quai» (gardiennage, accueil et horaires, entretien...) assurée par les collectivités adhérentes.
- La compétence «bas de quai» (l'évacuation, et le traitement des déchets déposés par les usagers) assurée par Sud Rhône Environnement.

En 2017, 12 déchèteries sont ouvertes aux habitants du territoire.



Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants:



1.H LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION MENÉES PAR LE SYNDICAT

La sensibilisation

De très nombreuses opérations de sensibilisation et d'information ont été menées à destination des habitants de Sud Rhône Environnement en 2017. Celles-ci ont été assurées par l'équipe de conseillers du tri du syndicat. Une attention particulière a été portée envers les plus jeunes de nos usagers et de très nombreuses animations scolaires sur les thèmes du tri, de la valorisation et du recyclage ont eu lieu tout au long de l'année. Au total, en milieu scolaire, près de 3 948 élèves ont été sensibilisés lors des 160 interventions.

La sensibilisation en porte à porte

La sensibilisation en porte à porte est effectuée, aussi bien en habitat collectif qu'en habitat individuel, pour les résidents de longue date comme pour les nouveaux habitants.

En 2017, 14 934 foyers ont pu bénéficier de l'expertise des conseillers du tri.

La sensibilisation sur les marchés

En 2017, les conseillers du tri ont tenu 50 stands sur les marchés du territoire de SRE d'Avril à Septembre.

La Fête De La Récup'

La 3ème édition de la Fête de la Recup 2017 s'est tenue le 25 Novembre à Marguerittes durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Environ 600 visiteurs ont pu profiter des 24 stands présents sur la journée. Ils ont pu découvrir un évènement artistique et citoyen sur le thème de la récupération, regroupant des artisans et des artistes qui transforment des matériaux de récupération dans leur travail créatif, mais aussi des associations et des bricoleurs métamorphosant les «déchets».

Jeu Tri Mieux

La 4ème édition du très populaire «Jeu Tri Mieux» qui a eu lieu en octobre, avec des lots tels que des nuits en chambres d'hôtes, repas au restaurant, bons d'achats, visites de sites culturels, entrées pour des activités sportives etc. Une opération réalisée avec succès. La cérémonie de remise des lots aux gagnants s'est déroulée lors de la Fête de la Récup'.

Gobelets réutilisables

En 2017, 1 100 gobelets réutilisables ont été empruntés lors des festivités organisées sur le territoire aussi bien par des collectivités que par des associations locales.

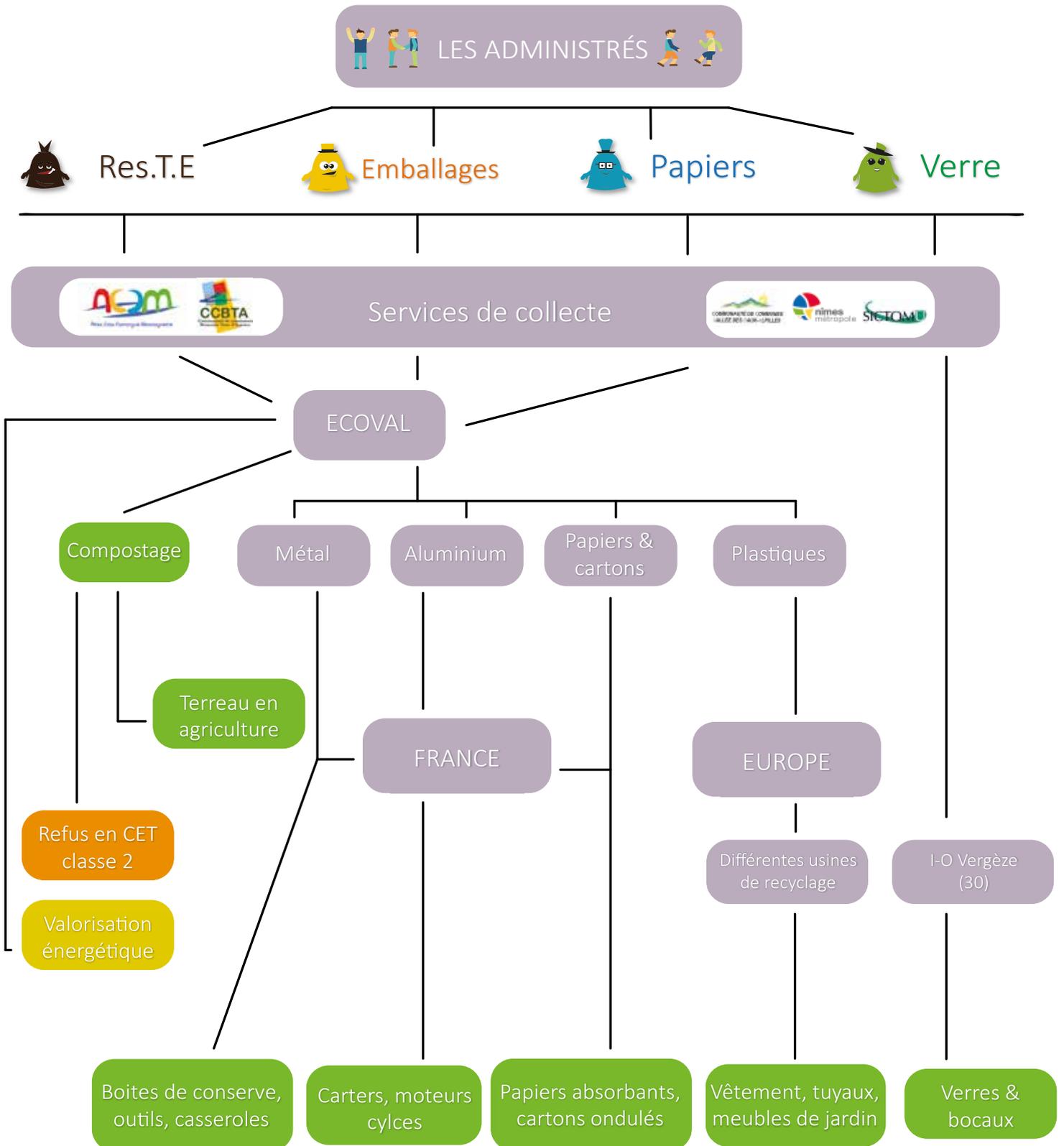


La prévention et la communication à Sud Rhône Environnement c'est aussi : des visites du centre de valorisation des déchets, des expositions «plus belles nos poubelles», des nettoyages de la nature, des sensibilisations au tri dans les bodegas, des sensibilisations dans les campings et offices de tourisme, la participation au Téléthon en partenariat avec Screelec, la présence aux distributions de sacs jaunes sur certaines communes, mais aussi un accompagnement des artisans et commerçants vers la suppression des sacs plastiques.

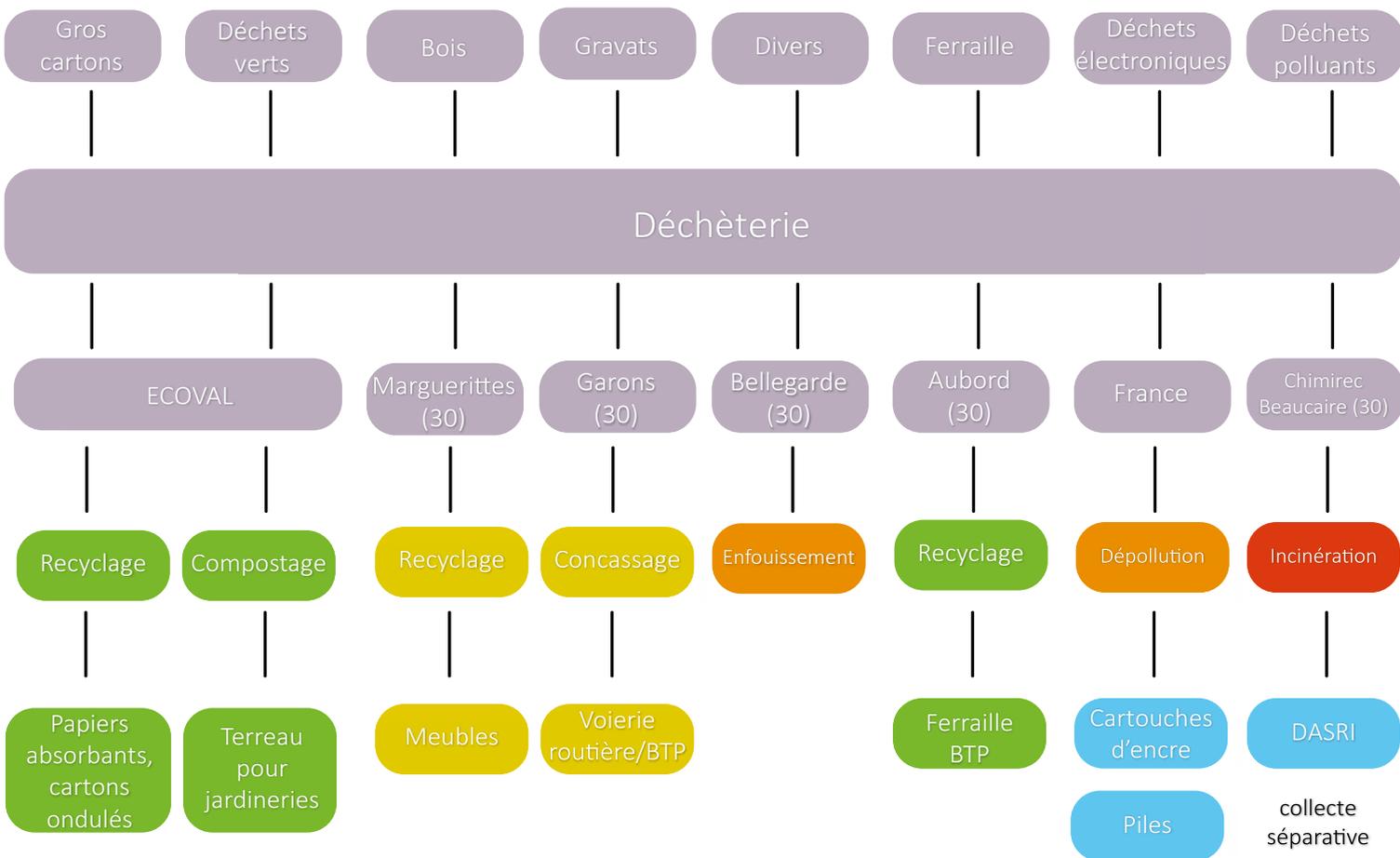
CHAPITRE 2

Traitement des déchets ménagers

Le tableau synoptique ci-après détaille l'ensemble des flux traités par SRE

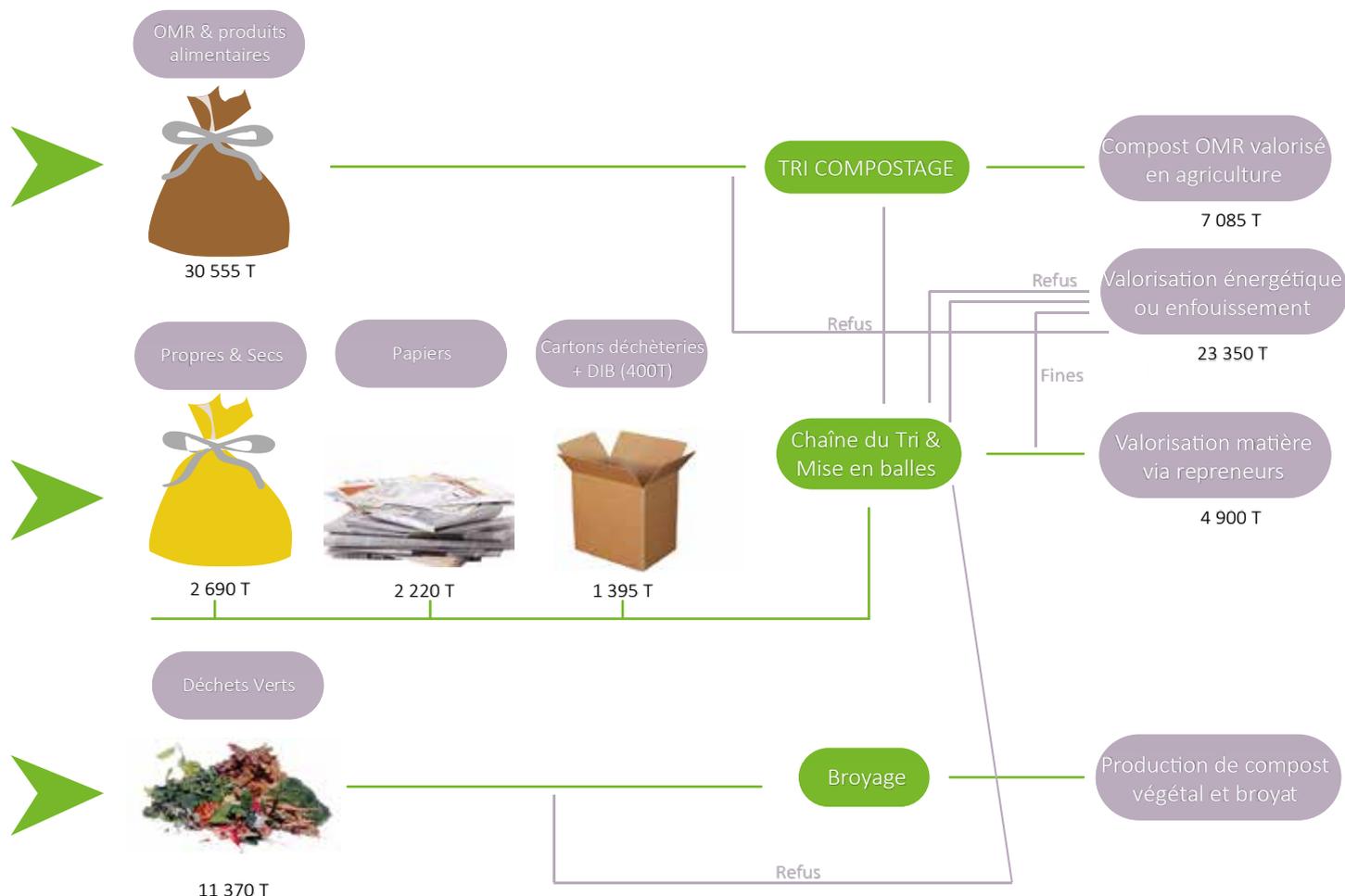


 LES ADMINISTRÉS 



ÉCHELLE DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT :





L'ensemble des ordures ménagères du territoire est traité au centre de Valorisation des Déchets ECOVAL 30, situé zone industrielle Domitia Sud à Beaucaire (30). Le mode de traitement est un procédé de tri compostage.

Le Centre de valorisation des déchets est exploité par la société ECOVAL 30 dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) passée en 2001 avec Sud Rhône Environnement qui donne à ECOVAL 30 l'exclusivité de traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les communes membres de SRE.

L'autorisation ICPE d'ECOVAL 30 a été délivrée en 2005.

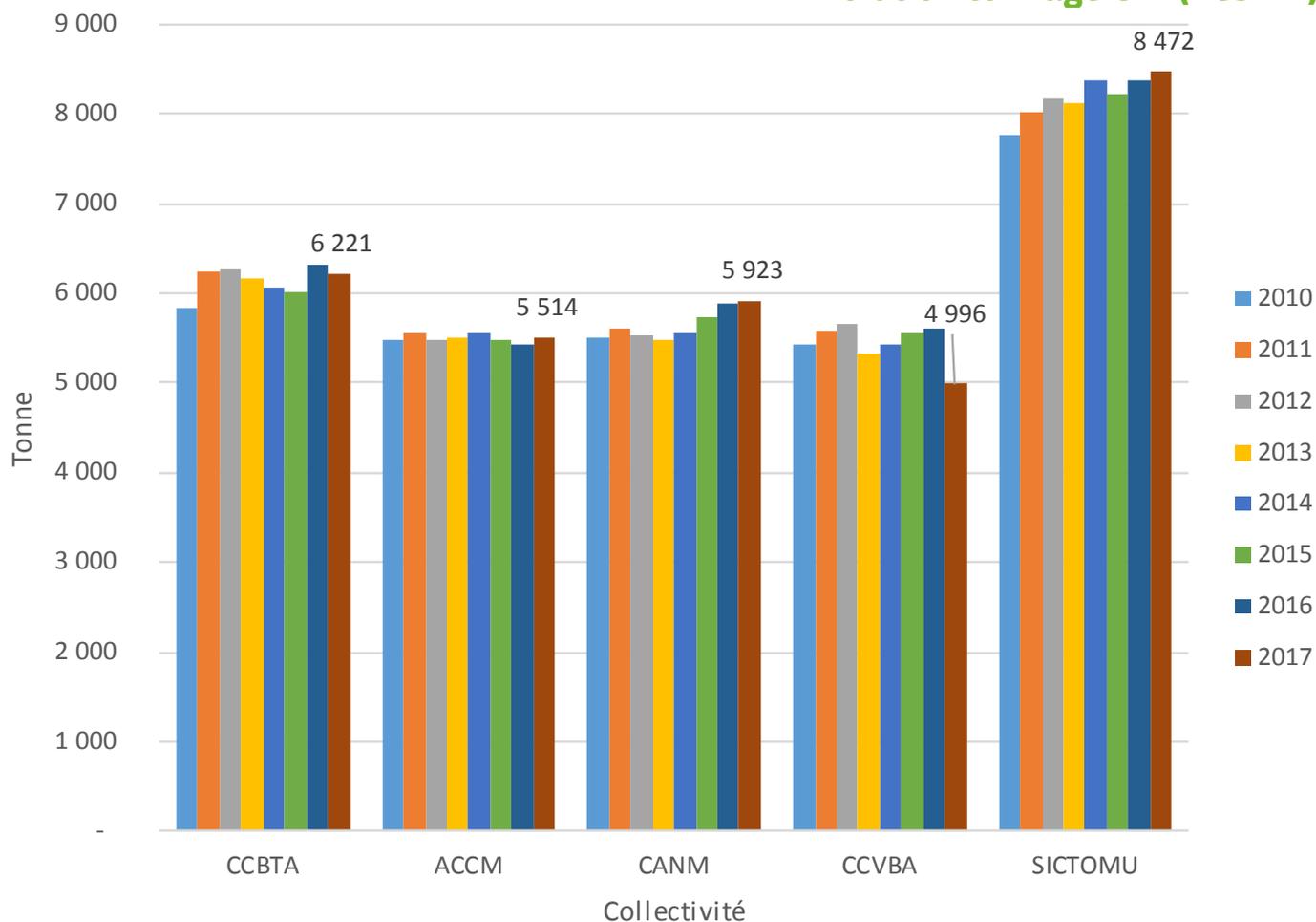
ECOVAL 30 est responsable de l'exploitation de l'équipement et notamment du personnel qu'elle emploie. C'est également ECOVAL30 qui doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables sur la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

ECOVAL 30 gère également les apports des entreprises en direct. Le produit des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes représente moins de 1% des apports.

2.A. LE RES.T.E

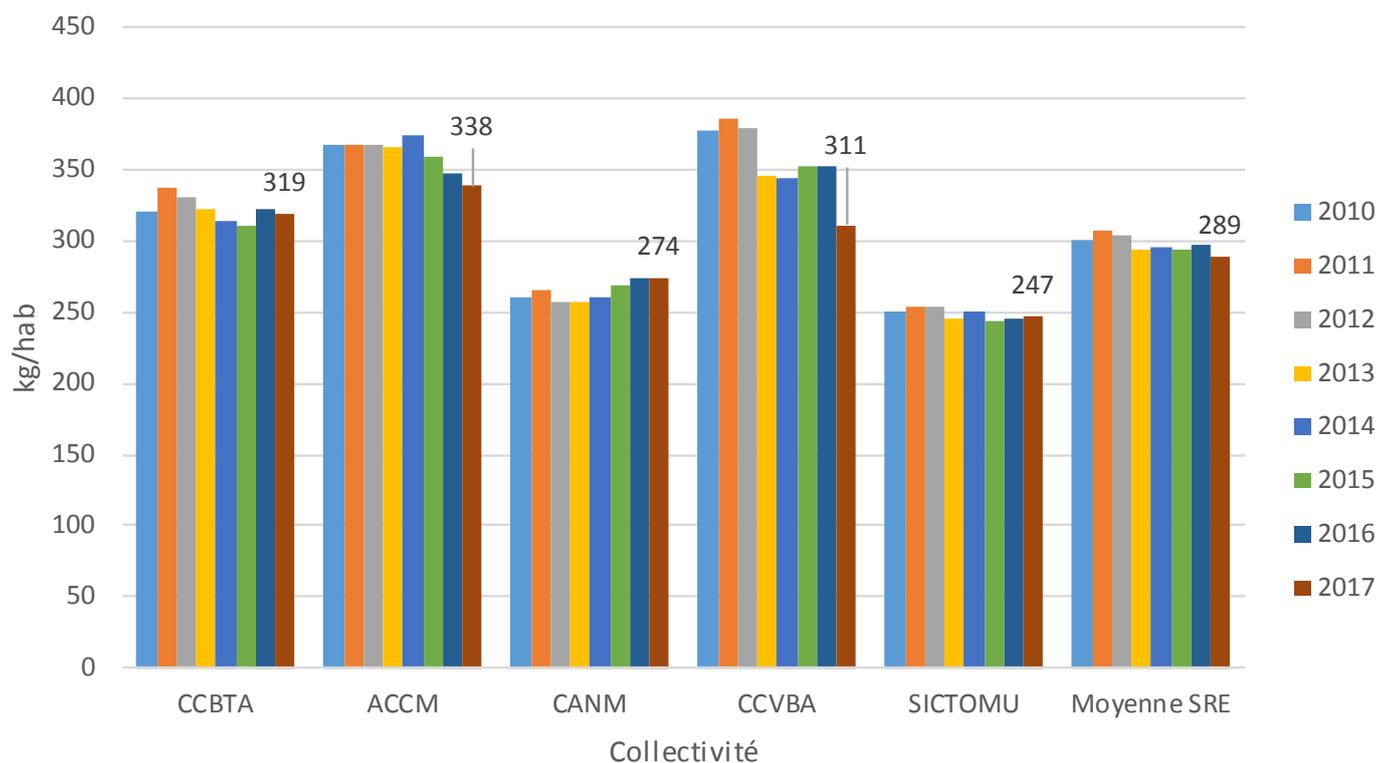
Depuis 2010, année de référence, le Res.T.E. a augmenté de 4%. Toutefois entre 2016 et 2017, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de 2% atteignant 30 550 T. La diminution observée entre ces deux années provient peut-être d'un report de tonnage de la collecte sélective à la suite de la mise en place des extensions de consignes de tri.

Évolution tonnage OM (Res.T.E)

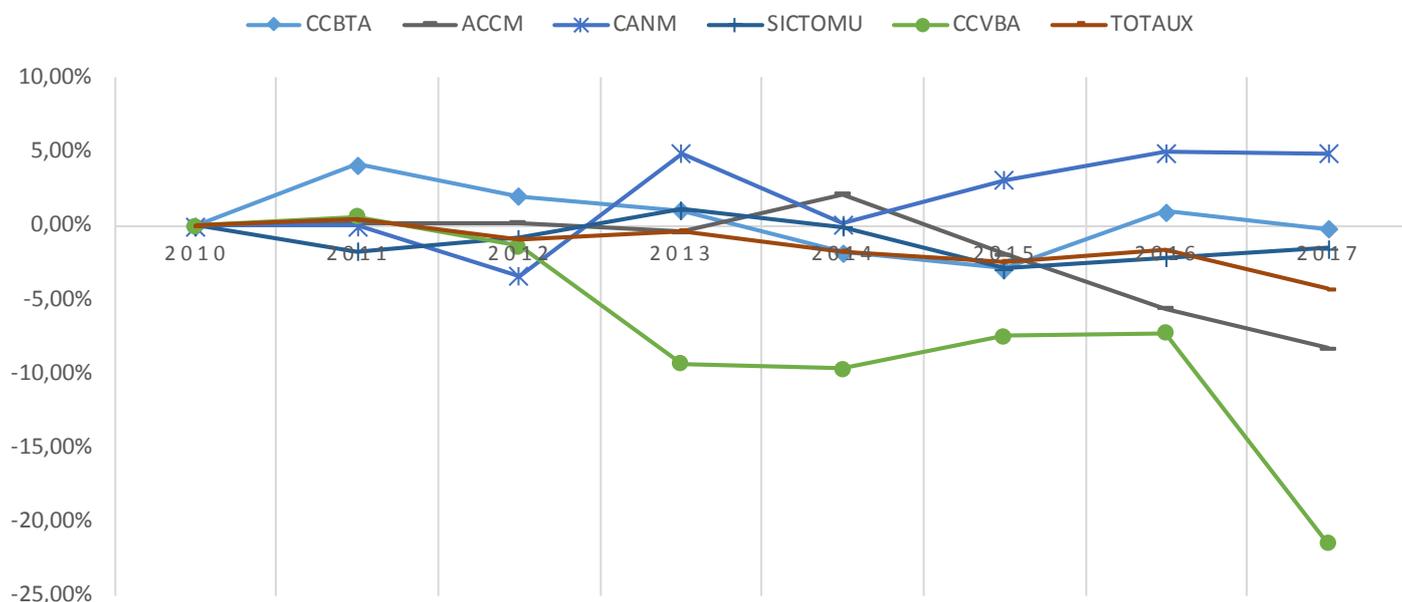


Les caractères particuliers des territoires composant Sud Rhône Environnement influent sur les ratios par habitant. En effet, les secteurs touristiques, urbanisés ou ruraux ont un comportement différent concernant la production de déchets.

Ratio kg/hab OM (Res.T.E)



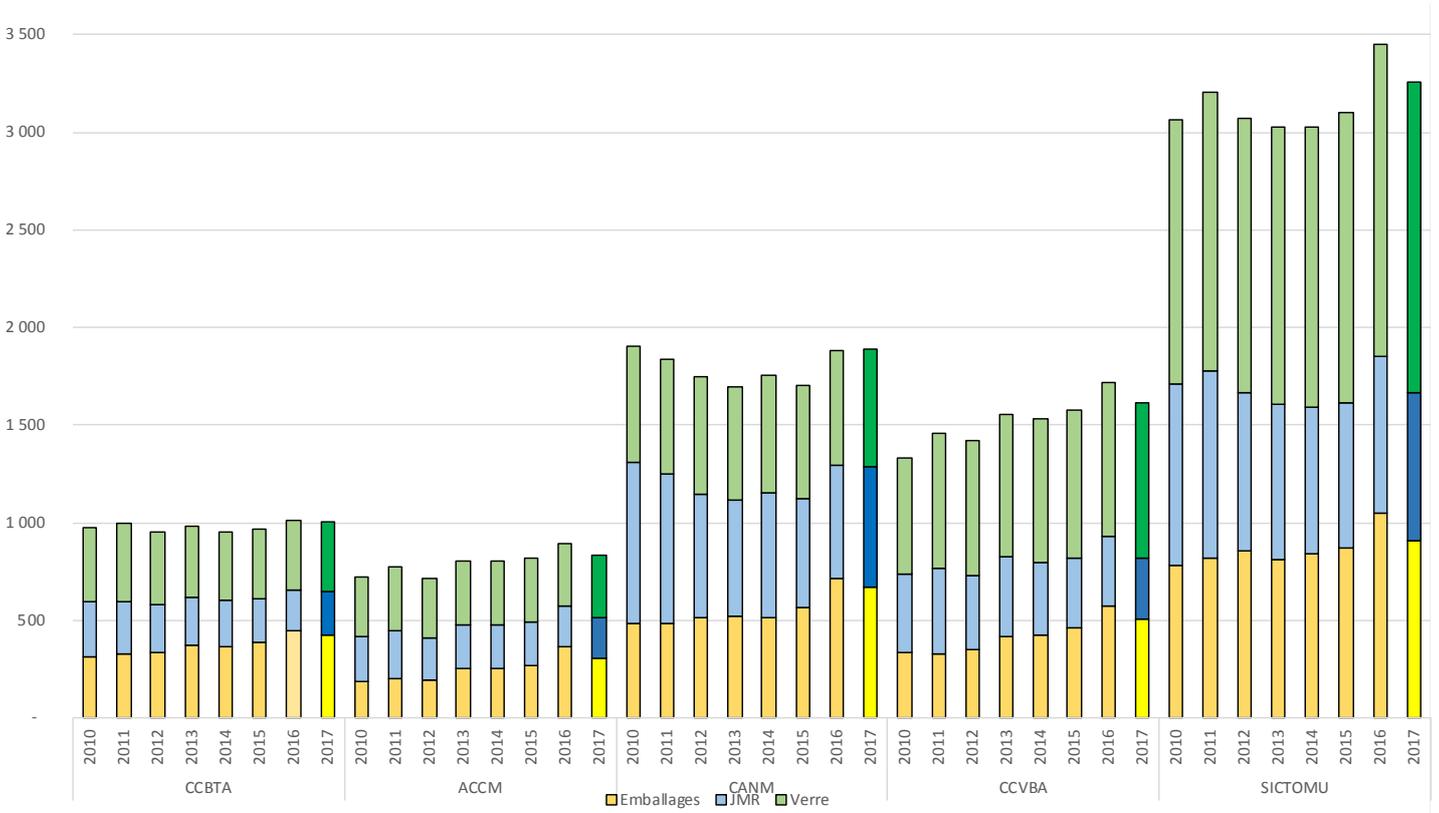
Évolution production Res.T.E



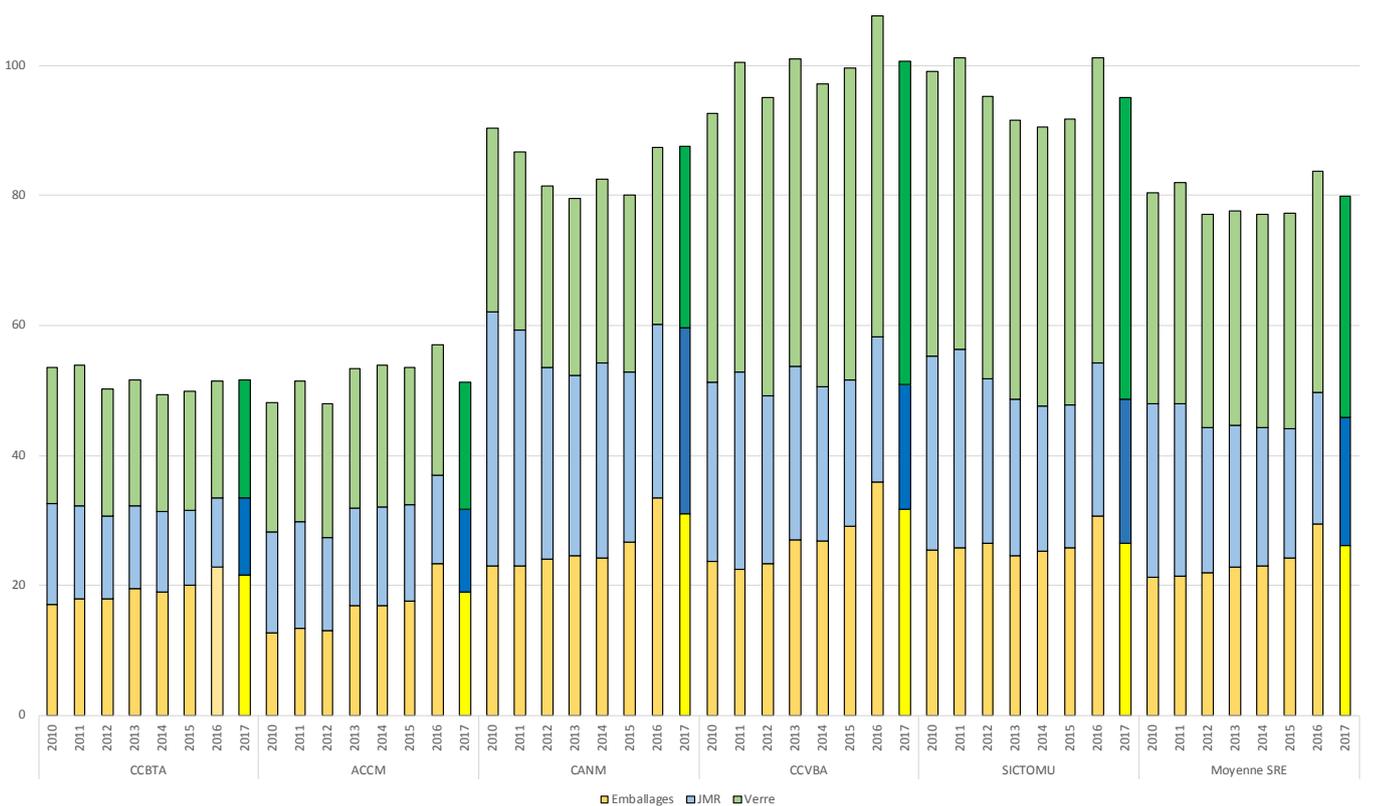
Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la production du Res.T.E depuis 2010, année de référence. Il permet de dégager les tendances durables observées sur les territoires. Par exemple, l'agglomération ACCM montre une baisse régulière tant sur les tonnages que sur la durée. En revanche, depuis 2014, la métropole CANM ne cesse d'augmenter sa production de Res.T.E.

2.B. LES EMBALLAGES, LES PAPIERS ET LE VERRE

Évolution des emballages ménagers en tonnes



Évolution des emballages ménagers en kg/hab



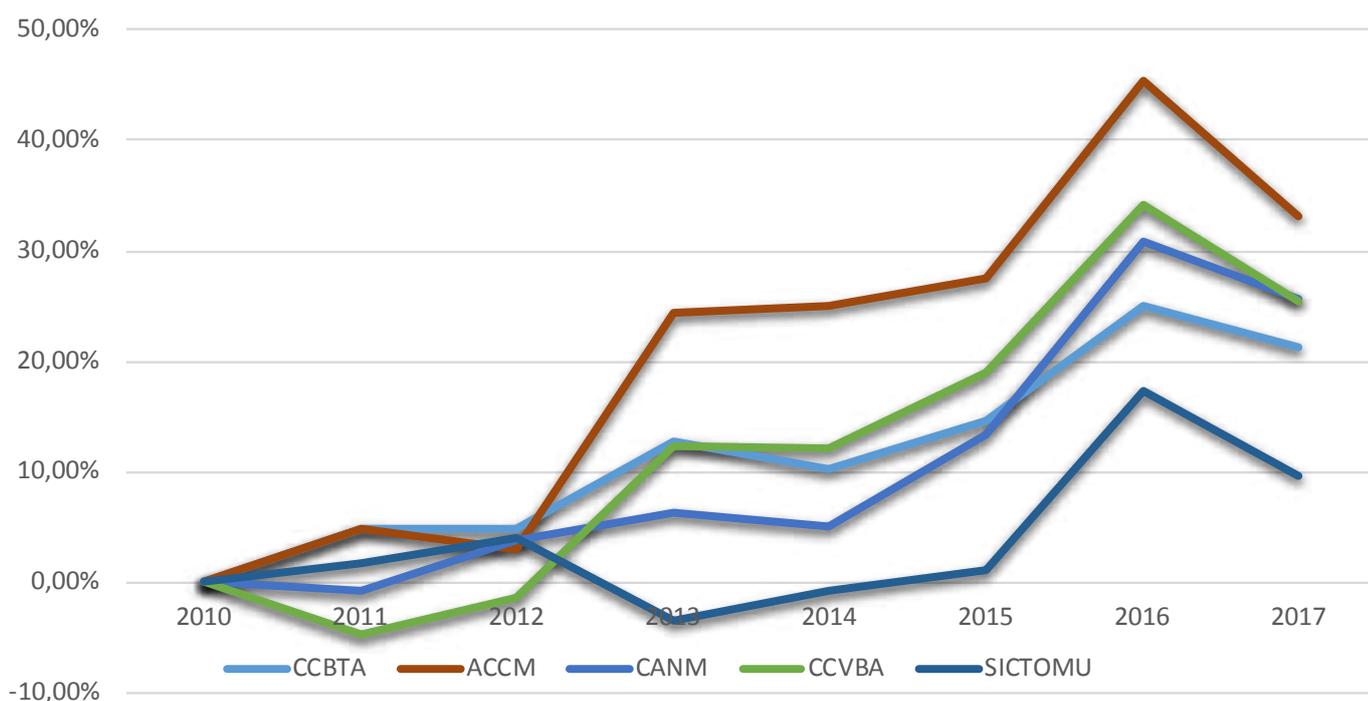
En 2017, en moyenne, les habitants de SRE ont trié 79,9 kg/hab d'emballages soit une diminution de plus de 4,5 % par rapport à 2016.

Cette forte diminution trouve son explication dans la baisse générale de production des déchets malgré la poursuite des opérations de sensibilisation des conseillers du tri du syndicat.

2.B.1 Les emballages

Pour la période considérée (2010-2017), le taux de progression des emballages s'établit à +20 %, ce qui représente une performance par habitant de 26,70 kg pour l'année. Pour la 1ère fois depuis 4 ans, une baisse de production des emballages est observée sur l'ensemble des territoires. Entre 2016 et 2017, ceci représente une chute de près de 3kg/habitant.

Évolution production emballages



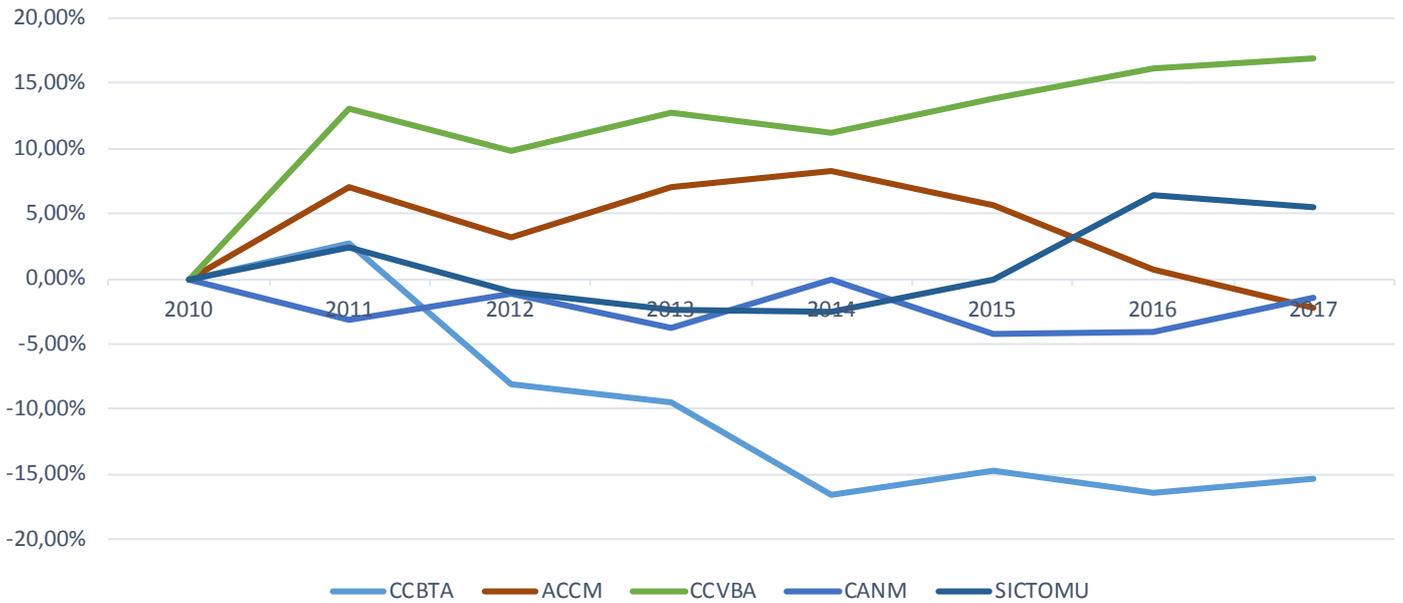
2.B.2 Les papiers

La diminution des papiers est nettement plus marquée atteignant -34 % entre 2010 et 2017. Cette tendance de fond a été observée depuis l'apparition de l'éco-organisme Ecofolio, et le développement de la technologie numérique. Entre 2016 et 2017, la baisse des tonnages de papiers collectés est de nouveau observée. Il est également noté que SRE a une moyenne de papier collecté de 19,8 kg/habitant contre 21,1 pour la moyenne nationale.

2.B.3 Le verre

La collecte du verre est constante depuis 2 ans avec une moyenne de 34 kg collectés par habitant contre 30,7 kg/habitant sur l'ensemble de la France. Certains territoires de Sud Rhone Environnement sont très performants sur ce flux.

Évolution production verre



2.C. LES DÉCHÈTERIES

Plus de déchets sont collectés en déchèteries qu'en porte à porte. Cela montre bien que ces sites sont des lieux stratégiques et que l'habitude de fréquenter les déchèteries est acquise par les habitants.

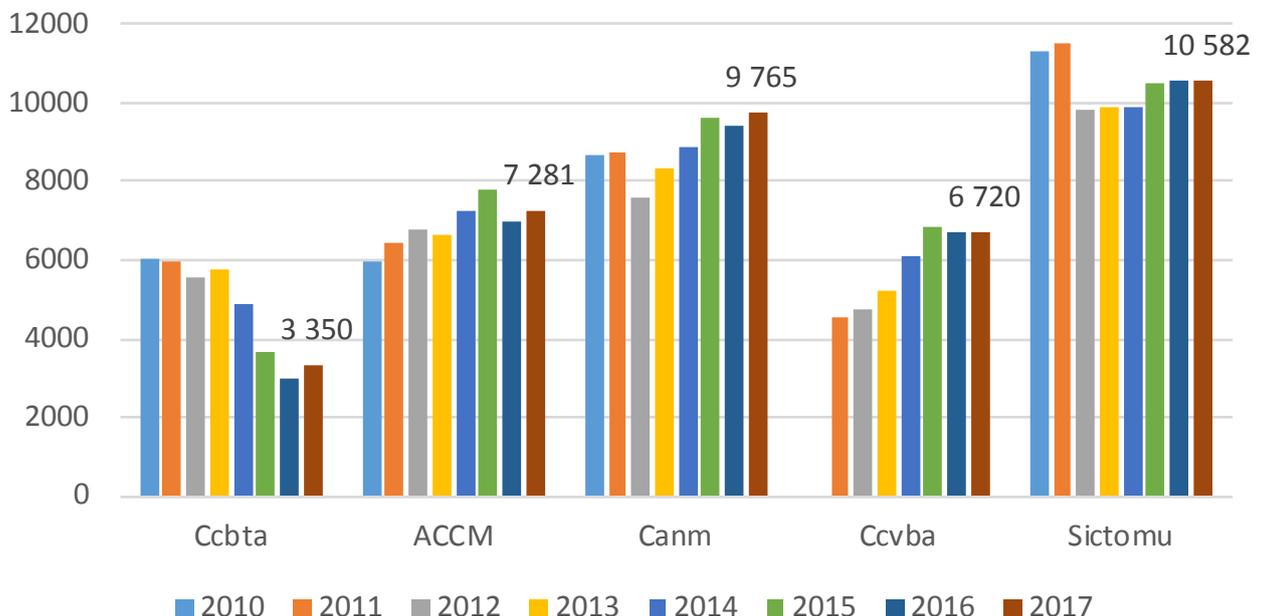
2.C.1 Les déchets non dangereux

Les déchets de déchèteries augmentent de 2 % par rapport à 2016 sans pour autant retrouver les niveaux records de l'année 2015.

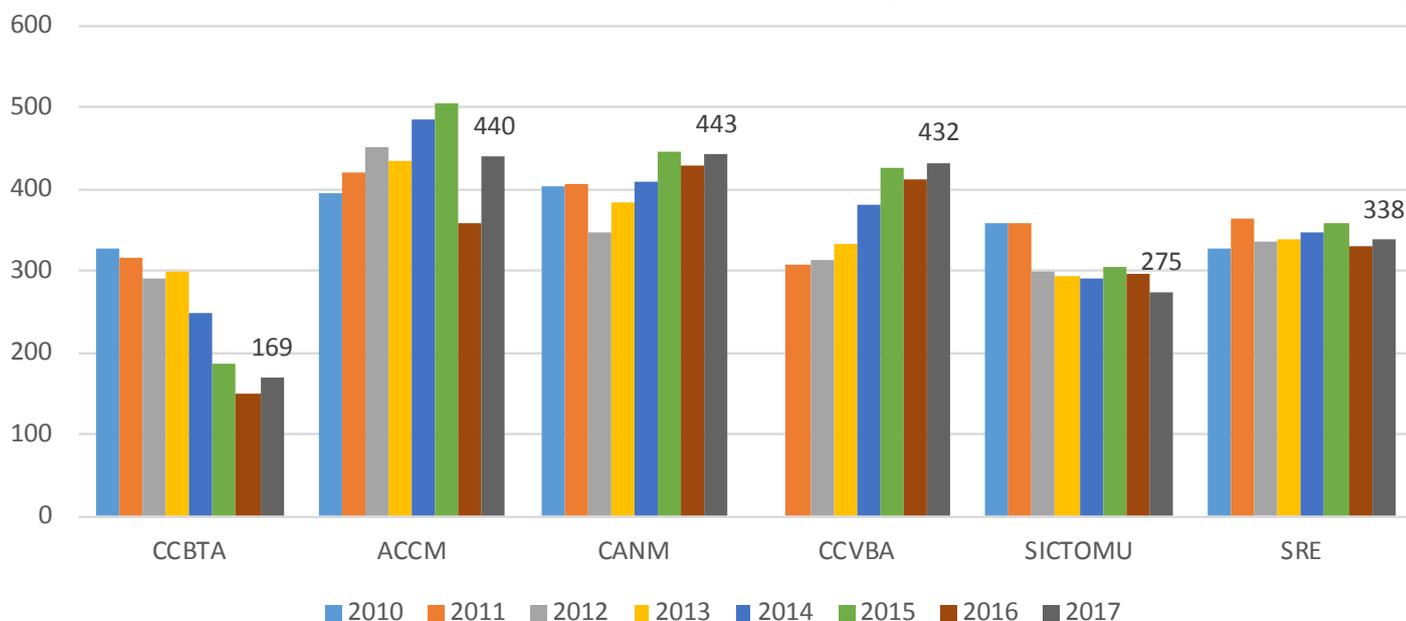
Les déchèteries du syndicat ont collecté plus de 37 100 tonnes de déchets non dangereux. La « performance » par an et par habitant est de 337 kg.

Toutefois, la moyenne montre l'irrégularité des collectivités dans l'apport de déchets en déchèteries. Cet élément doit interpeller les collectivités sur les actions à mettre en place.

Tonnage total déchèteries



Déchèteries : KG/AN/HABITANT



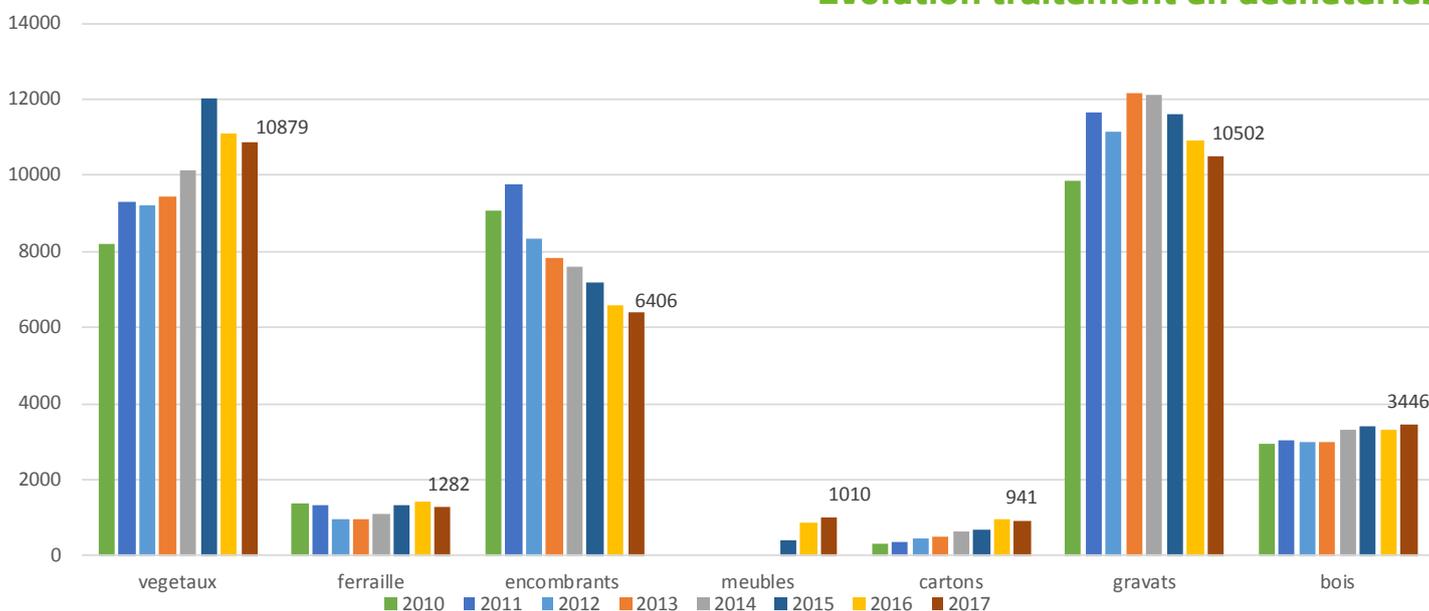
Il est à noter que :

- Pour la CCBTA, le poids par habitant reste faible. Il provient de la séparation physique des déchets des ménages et de ceux des professionnels, ces derniers n'étant plus pris en charge par le service public.

- Pour le SICTOMU, l'ouverture de la déchèterie de Vallabrix ayant une partie réservée aux déchets des professionnels peut expliquer l'unique tendance à la baisse de déchets de déchèteries.

Une réflexion sur les apports de déchets professionnels et l'accès des artisans est à mener pour inverser cette tendance.

Évolution traitement en déchèteries



2.C.2 Les déchets végétaux

Après une forte hausse en 2015, les déchets végétaux continuent de diminuer (-200 t entre 2016 et 2017). Les déchets végétaux sont traités par compostage à ECOVAL 30 à Beaucaire dans le cadre de la DSP.

2.C.3 La ferraille

Pour la 1ère fois depuis 2013, les tonnages de ferraille collectés diminuent. Ce point est à souligner car c'est un manque à gagner pour le syndicat car ce matériau apporte des recettes. La ferraille est transportée jusqu'à Saint-Pierre de Chandieu pour être valorisée par Purfer.

2.C.4 Les encombrants

Depuis 2011, les tonnages d'encombrants ne cessent de décroître. En 2017, le phénomène s'accroît sans doute grâce à la généralisation des bennes Eco Mobilier sur les déchèteries du territoire. Ils sont traités par Suez Environnement pour partir en enfouissement sur Bellegarde (30).

2.C.5 Le mobilier

Le geste de tri Mobilier se répand et prendra davantage d'ampleur dans les années à venir. L'Eco organisme ECO-Mobilier assure le tri et la valorisation des mobiliers (93% de valorisation et 7% en enfouissement en 2017).

2.C.6 Le carton

Les tonnages de carton collectés sont constants sur le territoire. Cette tendance est bénéfique pour le syndicat qui perçoit des recettes sur ce flux. Ils sont pris en charge par Ecoval 30 dans le cadre de la DSP.

2.C.7 Le gravats

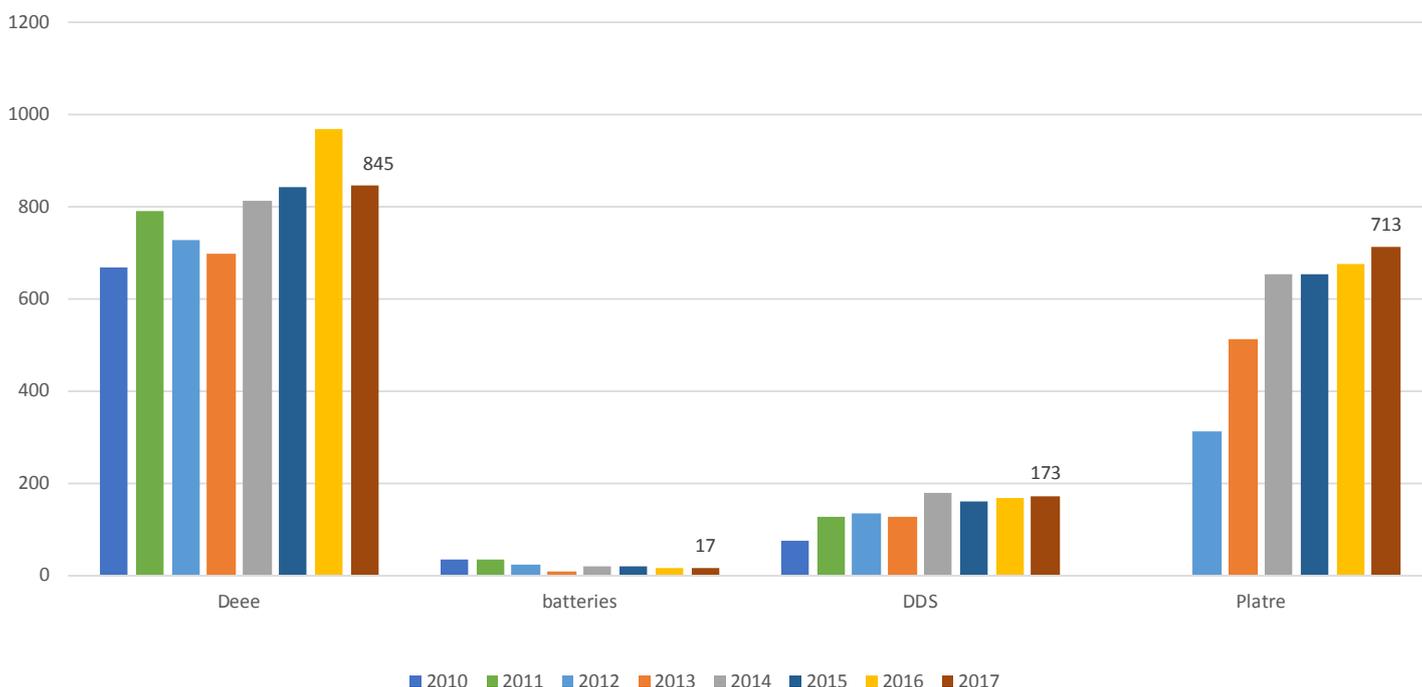
Depuis 5 ans, les gravats diminuent et descendent sous la barre des 10 500 tonnes. Ils sont valorisés par la société Créavie à Générac (30).

2.C.8 Le bois

Les tonnages de bois collectés sont constants sur le territoire (aux alentours de 3 400 t/an). Le bois est valorisé par Suez Environnement à Marguerittes (30).

2.C.9 Les déchets dangereux

Évolution des polluants en déchèteries



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

La collecte des D3E a chuté de 14% entre 2016 et 2017 pour atteindre 7,7kg/hab/an.

Cette chute s'explique en partie par de nombreux pillages en déchèterie.

Ce résultat reste satisfaisant au regard de la moyenne des milieux semi-urbain située à 7,4 kg/hab/an.

Les D3E sont traités selon leur nature dans les sites suivants :

- Praxy Epur Méditerranée à Gignac la Nerthe (13) pour les gros électroménagers hors-froids
- Purfer à Marignane (13) pour les Gros électroménagers froids
- Véolia au Rousset (13) pour les Petits appareils en mélange
- Environnement recycling à Domerat (03) pour les écrans.

Les batteries

Les batteries collectées sur les déchèteries du territoire se réduisent. Il peut s'agir d'un problème de protection du gisement sur les sites.

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les DDS voient leurs tonnages progresser. Ceci est très positif car il s'agit de déchets très polluants ayant un impact sur la qualité du compost. Les DDS sont traités par Chimirec à Beaucaire (30).

Le Plâtre

Les déchets de Plâtre progressent avec la reprise de l'activité du BTP. Le Plâtre est traité par enfouissement par SUEZ à Bellegarde (30).

2.D. TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le décret fixant les indicateurs obligatoires du présent rapport impose l'évaluation du taux de valorisation global à l'échelle du syndicat.

Un des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte est de viser un taux de valorisation matière des Déchets Non Dangereux Non Inertes à hauteur de 55 % en 2020 et de 60 % à l'horizon 2025.

Pour 2017, la mise en place des filières de valorisation, à tous les niveaux de flux, permet d'atteindre un taux global de valorisation matière de 71,90 %.

2017	NATURE	TONNAGE	TRAITEMENT	
C S O É L L L E C T I V E	Emballages ménagers	2 688,18	Recyclage	2 688,18
	Papiers-journaux	2 223,54	Recyclage	2 223,54
	Verre	3 666,11	Recyclage	3 666,11
	Cartouches d'encre	0,31	Valorisation Incinération	0,2456 0,0614
	Piles	4,11	Incinération Valorisation	1,028 3,083
	Capsules café	2,16	Valorisation	2,16
D E C H È T E R I E	Bois	3 446,44	Valorisation	3 446,44
	Ferraille	1 281,52	Recyclage	1 281,52
	Cartons	1 394,56	Recyclage	1 394,56
	Meubles	1 009,52	Valorisation Enfouissement	941,38 63,15
	Gravats	10 501,99	Valorisation	10 501,99
	Batteries	16,84	Valorisation	16,84
	Huiles minérales usagées	49,53	Valorisation	49,53
	Huiles alimentaires	5,83	Valorisation	5,83
	Végétaux	11 369,90	Compostage	11 369,90
	DEEE	845,43	Recyclage Valorisation Dépollution	780 84 105
	DDS	165,36	Incinération	165,36
	Plâtre	712,57	Enfouissement	712,57
	Amiante		Enfouissement	
	Encombrants	6 405,52	Enfouissement	6 405,52
	Res.T.E	30 555,22	Acier recyclé Compostage Valorisation Enfouissement	122,22 7085,76 9320,01 14027,24

Recyclage
Valorisation

5483,30

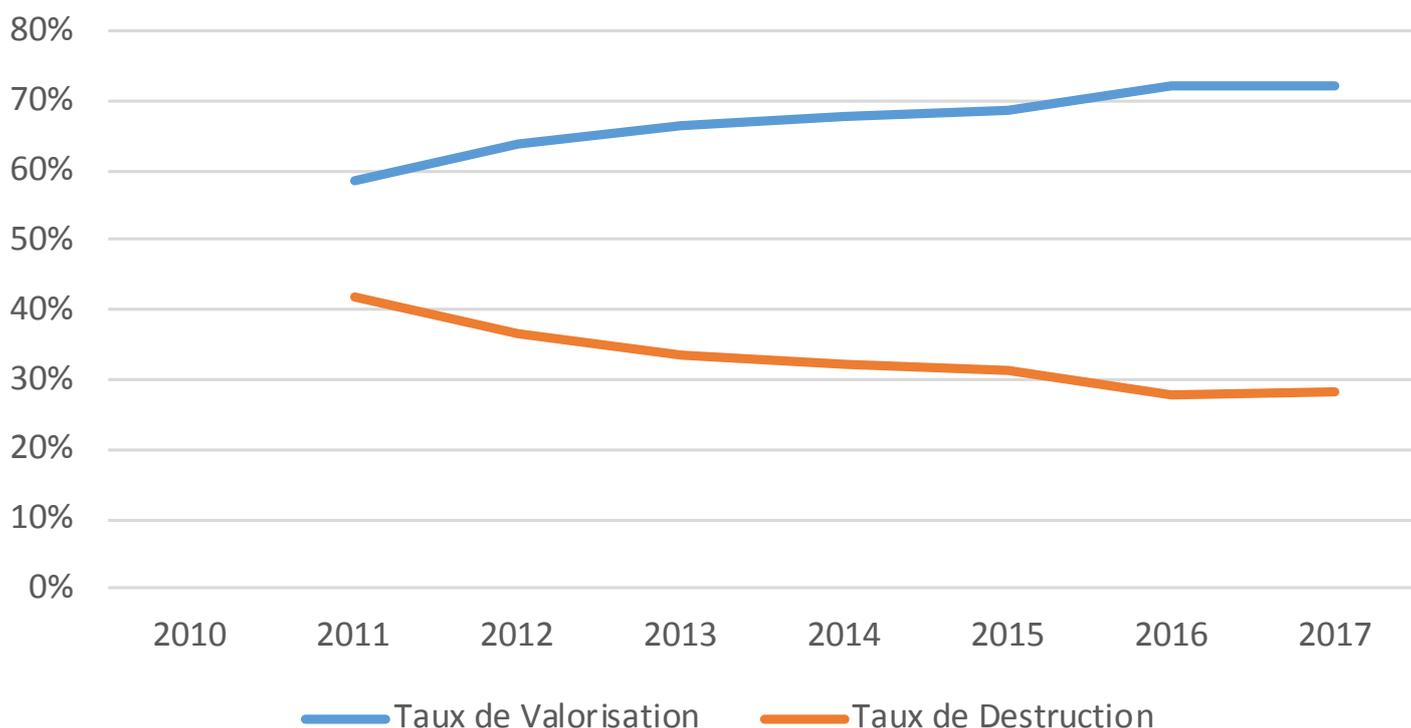
71,90%

Destruction

21484,92

28,10%

Évolution du taux de valorisation



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de valorisation	N.C	58,33 %	63,58 %	66,49 %	67,64 %	68,61 %	72,15 %	71,90 %
Taux de destruction	N.C	41,67 %	36,42 %	33,51 %	32,36 %	31,39 %	27,85 %	28,10 %

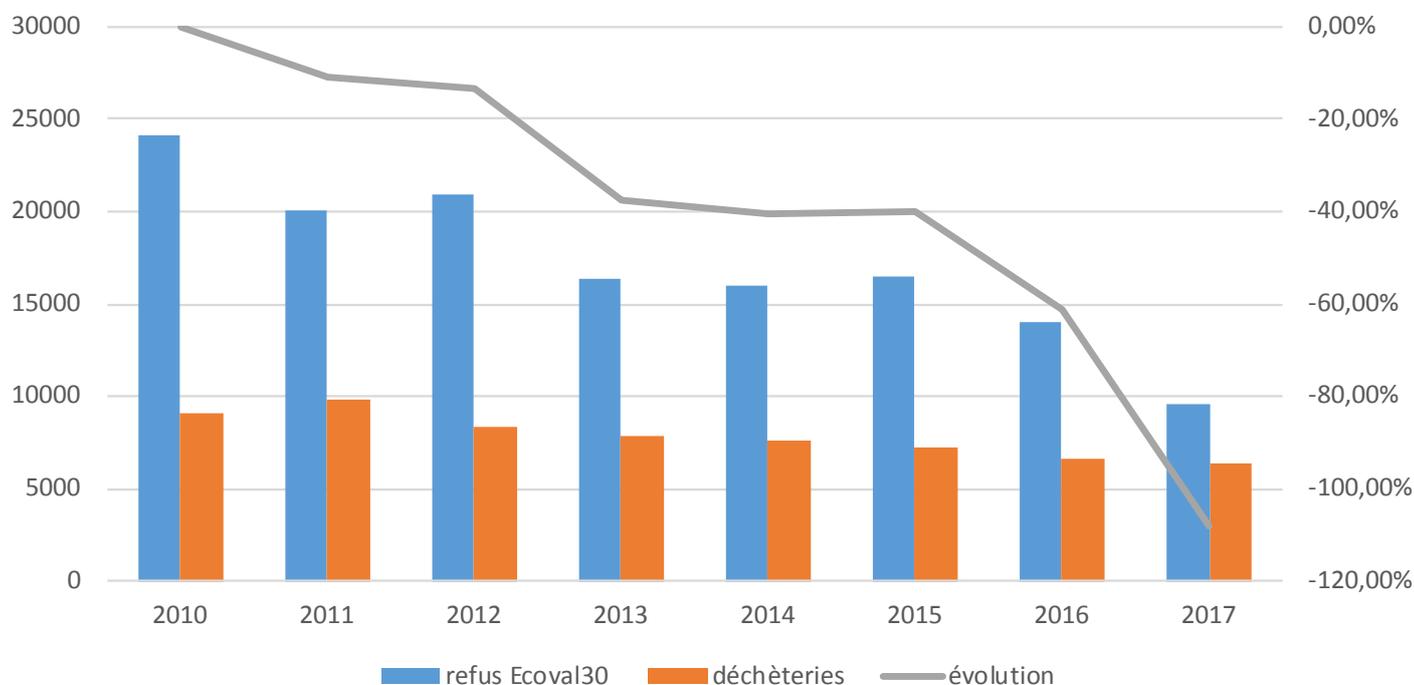
Le taux atteint par le syndicat permet de regarder l'avenir avec sérénité, sans oublier que des marges de progrès restent possibles.

2.E. RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

La Loi de transition énergétique précitée, prévoit comme objectif de diminuer la part d'enfouissement des déchets non dangereux afin de progresser dans la valorisation matière et le recyclage (-30 % à l'horizon 2020 et -50 % à l'horizon 2025).

Grâce au travail de coordination mené avec le délégataire, mais également le déploiement des différentes filières de valorisation en déchèteries, le taux d'enfouissement des déchets de SRE a diminué d'environ 108 % entre 2010 et 2017.

Évolution de l'enfouissement



OBJECTIF LTECV: -30% EN 2020, -50% EN 2030

CHAPITRE 3

Les indicateurs financiers

3.A. MODALITÉS D'EXPLOITATION

Le syndicat fait appel à plusieurs partenaires privés au travers de marchés publics.

Le tableau ci-après récapitule les prestations majeures de l'exercice 2017.

Nature de la prestation	Entreprise	Montant TTC 2017
Délégation de Service Public	ECOVAL 30	4 988 266 €
Transports de déchèteries	PASINI SAS DELTA RECYCLAGE	324 536 € 221 826 € = 546 363 €
Collecte colonnes papiers et verres	Ste Bernard VIAL	62 804 € (41 255 pour le verre et 21 549 € pour le papier)
Transports centre de transfert Argilliers	Transports GENTES	146 352 €
Traitement des déchets de déchèteries	SITA SUEZ: Bois, Encombrant Plâtre Créavie (Gravats) CHIMIREC (DDS, Amiante, huiles alimentaires) Sevia (huiles minérale) PAPREC (Meubles hors REP)	133 648 € 699 882 € 137 233 € 46 560 € 85 222 € 5 258 € 2 675 € = 1 117 282 €
		6 861 627 €

3.B. MARCHÉS EN COURS

La liste des marchés actifs en 2017.

N°Marché	Objet	Titulaire	Localisation	Date début Marché	Date fin	reconduction
2014-065	Évacuation des déchets ménagers depuis un centre de transfert	Transport Gentes	Nîmes	1er Août 2014	30 Octobre 2017 Avenant de prolongation - 30/07/2017	Reconduit par tranche de 1 an (durée maximale 3 ans)
2014-066	Collecte des PAV des papiers usagés	VIAL	Vergèze	1er Juillet 2014	30 Juin 2018	Reconduit par tranche de 1 an (2 fois maximum) renouvelable 1 fois.
2015-072	Valorisation des déchets d'ameublement	PAPREC	Chassieu	1er Avril 2015	31 Mars 2017	Reconduit par tranche de 1 an (2 fois maximum) renouvelable 1 fois.
2015-075 Traitement des apports de déchèteries	Lot 1 : bois Lot 2 : ferraille Lot 3 : gravats Lot 4 : encombrants Lot 5 : batteries Lot 6 : DDS Lot 7 : plâtre Lot 8 : amiante liée Lot 9 : huiles alimentaires	SUEZ environnement Purfer Créavie SUEZ environnement Lot 5 : batteries Lot 6 : DDS Lot 7 : plâtre Lot 8 : amiante liée Lot 9 : huiles alimentaires	Montfavet St Pierre de Chandieu Générac Montfavet Rocquancourt Beaucaire Beaucaire Beaucaire Beaucaire	1er Janvier 2016	31 Décembre 2018	Reconduit par tranche de 1 an (durée maximale 4 ans)
2015-078						
2016-078	Collecte des PAV verres usagés	VIAL	Vergèze	1er Janvier 2016	31 Décembre 2018	Reconduit par tranche de 1 an (durée maximale 3 ans)
2016-079 Évacuation des apports de déchèteries	Lot 1 & 3 Lot 2 & 4	Lot 1 & 3 Lot 2 & 4	Toulon Lansargues	1er Mai 2016	30 Avril 2018	Reconduit par tranche de 1 an (durée maximale 4 ans)

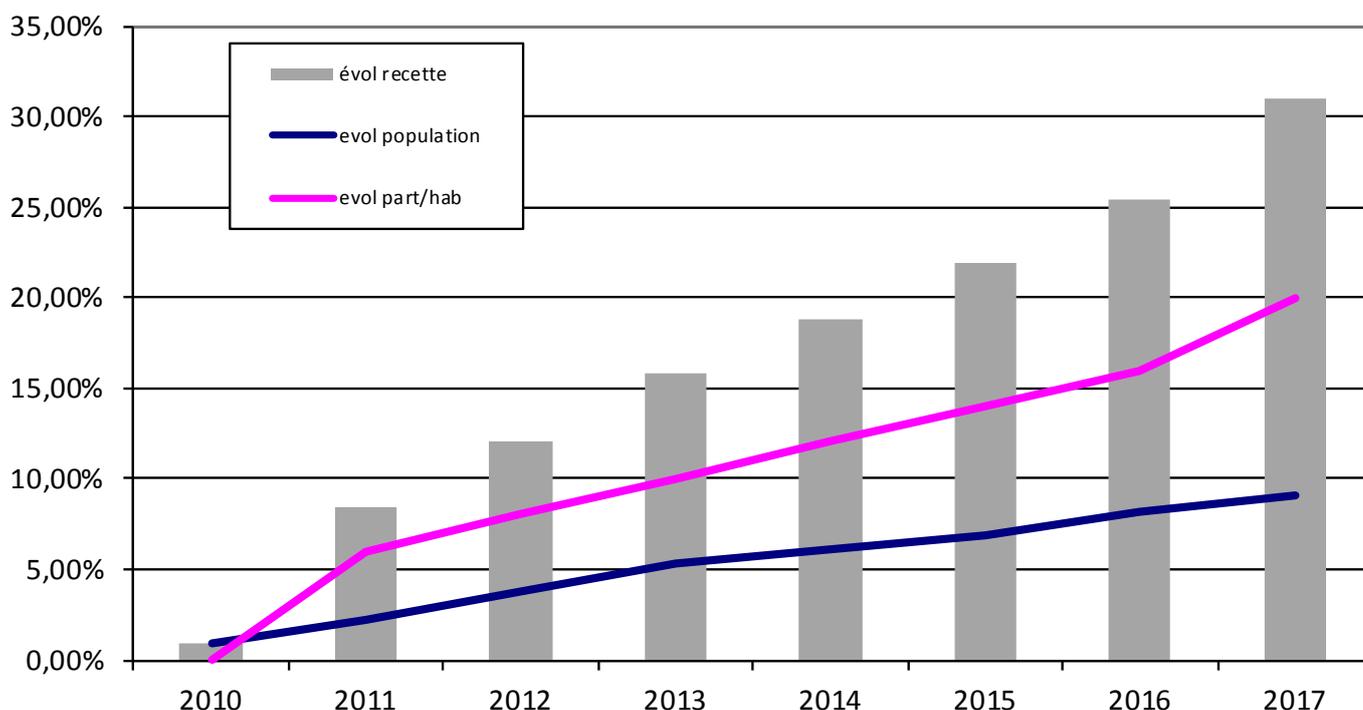
3.C. MODE DE FINANCEMENT

Pour fonctionner, le syndicat fait appel à différentes ressources, dont la majeure partie provient des collectivités membres.

3.C.1 Part par Habitant

Chaque collectivité verse annuellement à SRE une cotisation équivalente à la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année. Cette participation sert, essentiellement, à couvrir les frais d'administration et de personnel.

Pour 2017, la part par habitant a été fixée à 3,00 €.



L'évolution de cette part par habitant depuis 2010 a été régulière bien que modérée. Néanmoins, sans la génération de recettes spécifiques, l'équilibre du service ne pourrait être assuré.

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Bâtiment administratif	31 334,88 €	Location CVD	23 369,76 €
Fonctionnement divers	132 905,67 €	Fonctionnement divers	94 406,08 €
Dépenses non courantes	20 071,10 €		
Fonctionnement institution	279 679,30 €	Fonctionnement institution	19 027,33 €
Compétences hors traitement	445 448,19 €	Compétences hors traitement	251 311,40 €
TOTAL	909 439,14 €	TOTAL	388 114,57 €
Différence		- 521 324,57 €	
	Part/habitant théorique	- 4,84 €	
	Part/habitant réelle	3,00 €	323 346,00 €
	Delta	-1,84 €	-197 978,57 €

3.C.2.a Coût du traitement, facturé à SRE

Le coût de traitement payé par Sud Rhône Environnement est :

Nature	Coût unitaire HT
ResTE- Végétaux-Cartons-Papiers	91,78 €
Emballages	91,78 €
Encombrants	99,07 €
Bois	34,80 €
Plâtres	174,91 €
Meubles	61,91 €
Gravats	3,54 €

3.C.2.b Coût du traitement, facturé aux collectivités

Depuis 2010, afin de maintenir une dynamique favorable à la valorisation des déchets, le syndicat a tenu à moduler les prix facturés aux collectivités pour les produits traités sur le CVD d'ECOVAL 30.

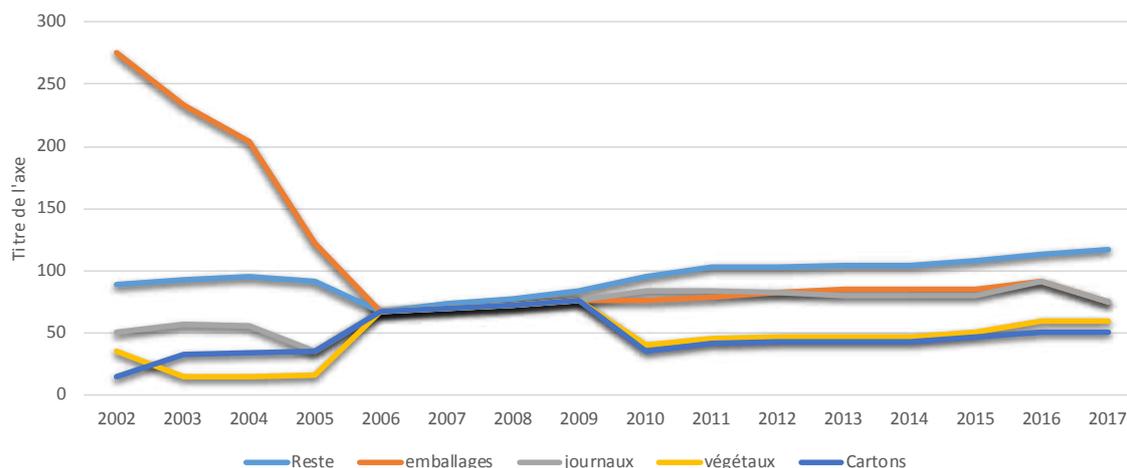
NOTA : En janvier 2017, une délibération a fixé le prix du ResTE à 117€/t. Toutefois, SRE n'a pas rémunéré le délégataire de la DSP à hauteur des prévisions car ECOVAL 30 n'a pas atteint ses objectifs notamment en matière de production de CSR.

Il en résulte un transfert des coûts vers le flux le moins valorisable : le ResTE.

Pour 2017, les tarifs hors taxes ont été arrêtés de la manière suivante :

- Végétaux : 60 €,
- Cartons : 51 €,
- Papiers : 75 €,
- Emballages : 75 €,
- ResTE : 117 € TGAP inclus

Modulation des prix facturés (HT TGAP incusés)



3.C.3 Coût mutualisé des transports

Afin de tenir compte de la solidarité naturelle qui préside à un syndicat, mais également de l'éloignement de certains exutoires par rapport au lieu de production, dès l'origine, il a été institué une mutualisation des coûts de transport :

- Des déchèteries.
- Du centre de transfert d'Argilliers en ce qui concerne le RestE. (SICTOMU).

En revanche, pour cette même collectivité, SRE prend en charge le transport de la collecte sélective (à travers la part payée par habitant).

3.C.4 Recettes externes

Les recettes externes sont assurées par 2 canaux principaux :

- Les ventes de matériaux valorisables ou recyclables.

Ces dernières sont soumises à des variations conjoncturelles qui impactent parfois fortement les recettes attendues.

Nature	Valeur moyenne/Tonne 2016	Valeur moyenne/Tonne 2017
Papiers	18,74 €	15,47 €
Cartons	31,74 €	35,78 €
Ferraille	106,06 €	111,85 €
Batteries	515,93 €	586,25 €

Remarques : les collectivités ne perçoivent que 95% des recettes, SRE conserve 5% des recettes comme frais de gestion.

Matériau	Repreneur	Montants perçus
FERRAILLE	DERICHEBOURG	144 673 €
BATTERIES	GDE	9 864 €
Cartons/Cartonnette /JMR	ECOVAL	59 502 €
Emballages plastique et acier	PAPREC	221 219 €
Emballages Alu	AFFIMET	17 029 €
VERRES	IO	102 248 €
TOTAL		554 535 €

▪ Les soutiens des éco-organismes

Les éco-organismes fonctionnent selon 2 principes différents :

- Le soutien financier par le versement d'aides au prorata des tonnages valorisés par la collectivité (Eco-Emballages, Ecofolio) ;
- Le soutien opérationnel par la prise en charge directe des prestations de transport et de traitement et le versement d'une aide forfaitaire pour la communication ou la mise à disposition des lieux de collecte (Eco-mobilier, EcoDDS, Eco-systèmes).

Pour 2017, les recettes globales s'établissent de la manière suivante :

Eco organisme	Montant total versé
Eco-emballages	1 151 300 €
Ecofolio	111 926 €
Eco-mobilier	32 537 €
Eco-systèmes (D3E)	48 037 €
Eco DDS	12 136 €

3.C.5 Taxe ou redevance des ordures ménagères

SRE ne perçoit pas en direct de redevance ou de taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque SRE est chargé uniquement du traitement et facture ses prestations aux collectivités.

Il est utile de préciser qu'à ce jour, aucune collectivité membre ne met en place une collecte dédiée aux déchets des professionnels.

Par ailleurs, aucun mode de financement incitatif n'est mis en place sur le territoire.

3.D. COÛTS UNITAIRES

Le calcul des coûts unitaires globaux, à l'échelle du syndicat, présente des évolutions non négligeables. Ils ne sont représentatifs que des coûts supportés par le syndicat et non ceux payés par les collectivités membres (voir plus bas)

Pour 2017, il est constaté une légère amélioration du coût moyen pour revenir au niveau de 2014. Cette évolution est due essentiellement à la non production de CSR par ECOVAL 30.

3.D.1 Res.T.E

Le coût unitaire de 2017 s'étage à 100,96 € TTC contre 104,28 € TTC en 2016 soit en régression de 3 % par rapport à 2016. Cette situation est liée au fait qu'Ecoval 30 ne produit pas de CSR et que SRE ne verse pas encore l'intéressement.

3.D.2 Collecte sélective

Concernant la collecte sélective (les emballages, le papier et le verre), une régression est constatée par rapport à 2016.

Pour les années à venir, il faut s'attendre à la baisse des soutiens annoncés.

De plus, les recettes dues aux rachats de matériaux sont liées aux cours des marchés.

Les efforts d'optimisation doivent être maintenus pour garantir la valorisation de ces produits plutôt que de les trouver dans le ResTE.

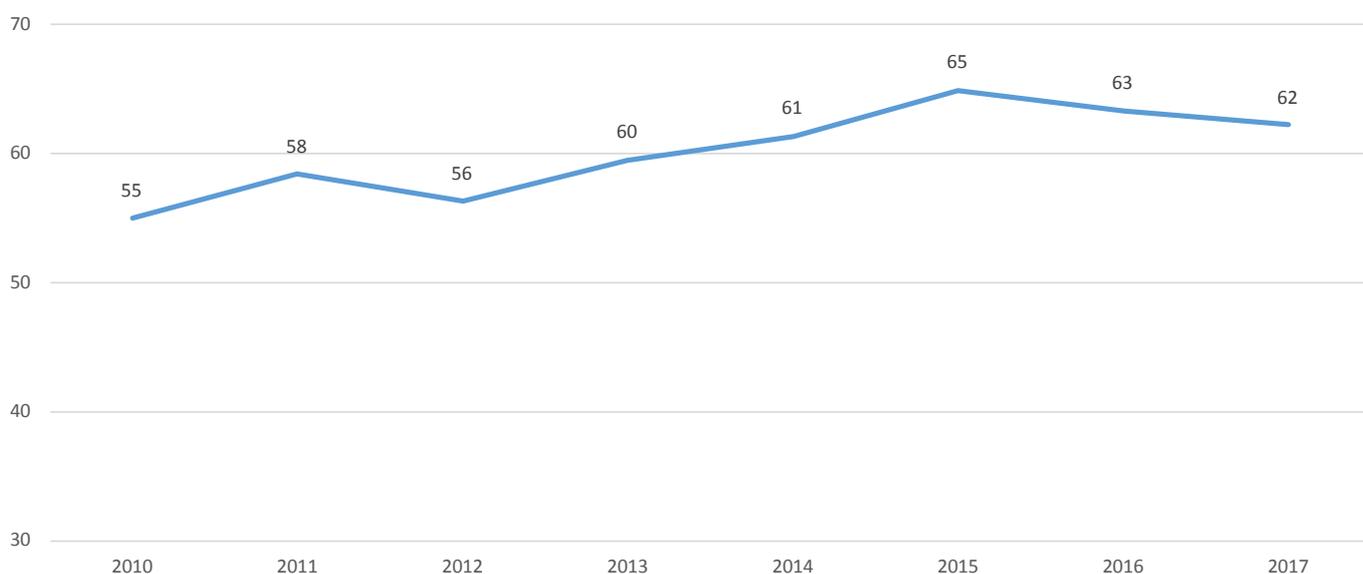
3.D.3 Déchèteries

Pour 2017, le coût en déchèterie poursuit sa tendance à la baisse par rapport à 2016 passant de 63,35 € à 62,22€ par tonne transportée et traitée.

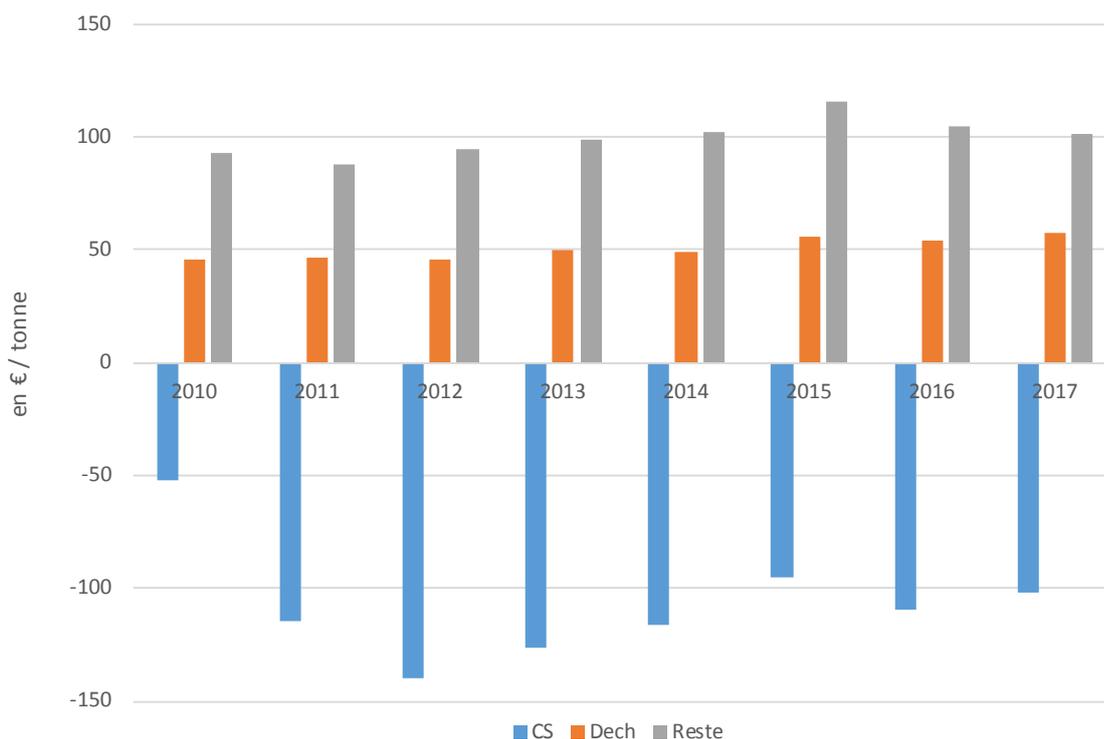
La mise en place de multiples filières REP peut, en partie, expliquer cette tendance.

Des pistes de réductions des flux en déchèteries doivent être trouvées pour poursuivre de façon soutenue ce déclin en régulant, par exemple de manière draconienne, l'accès des artisans et des professionnels sur les déchèteries publiques.

Coût net déchèteries/tonne



Évolution des coûts unitaires

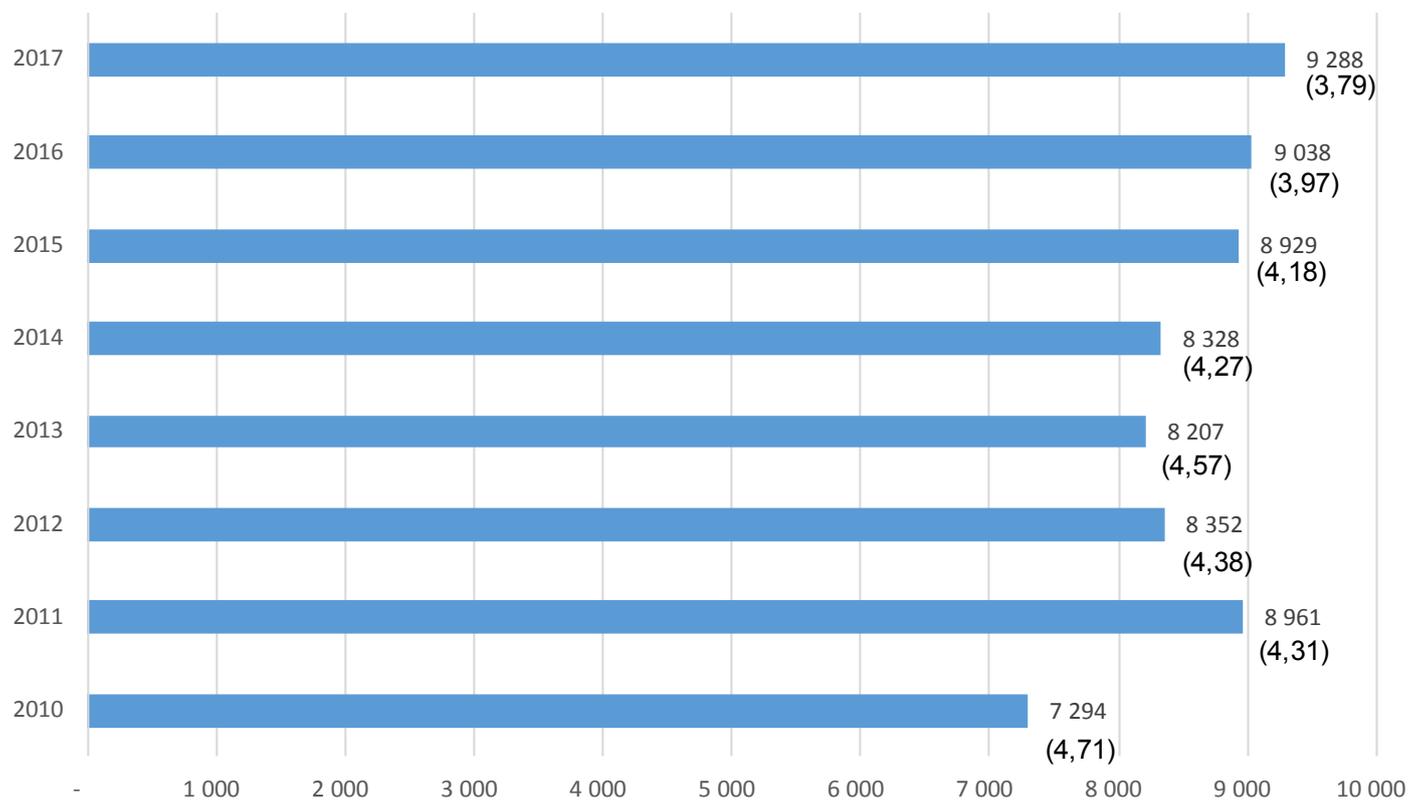


SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT 2017

	Tonnes	Dépenses	Coût/Tonne	Recettes	Recette/Tonne	Bilan	PUTTC/T
Poubelle grise	30 555,22	3 084 794	100,96			3 084 794	100,96
Collecte sélective	2 688,18	376 695	140,13	1 287 315	478,88	- 910 620	- 338,75
JMR	2 223,54	260 209	117,02	139 442	62,71	120 767	54,31
Verre	3 666,11	41 255	11,25	126 195	34,42	- 84 940	- 23,17
Végétaux	11 369,90	1 147 882	100,96			1 147 882	100,96
Bois	3 446,44	133 649	38,78			133 649	38,78
Feraille	1 281,52			144 674	112,89	- 144 674	- 112,89
Batteries	16,84			9 864	585,61	- 9 864	- 585,61
Gravats	10 501,99	44 176	4,21			44 176	4,21
Piles	4,08						0,00
Cartouches d'encre	0,31						0,00
DMS	165,36	84 825	512,97	10 581	63,99	74 244	448,98
Huiles vidange	49,53	4 758	96,06			4 758	96,06
Huiles alimentaire	5,83						0,00
Amiante	1,80	550	305,60			550	305,60
Plâtre	712,57	137 099	192,40			137 099	192,40
Encombrants	6 405,52	704 396	109,97	1 435	0,22	704 396	109,97
Polystyrène/Cartons	1 394,56	140 792	100,96	25 018	17,94	115 774	83,02
Pneus usagés							
Meubles	1 009,52	2453,00		30 691	30,40	- 28 238	- 27,97
DEEE	845,43			50 513	59,75	- 50 513	- 59,75
Capsules aluminium	2,16						0,00
TOTAUX	76 346	6 163 534		1 825 729		4 337 805	56,82
Participation Coll.						325 289	4,23
Transport déchèterie						612 366	8,02
Transport OM						82 580	1,08
TOTAL général						5 356 040	70,15
Par habitant	107763						49,70
	pop 2017						13,34

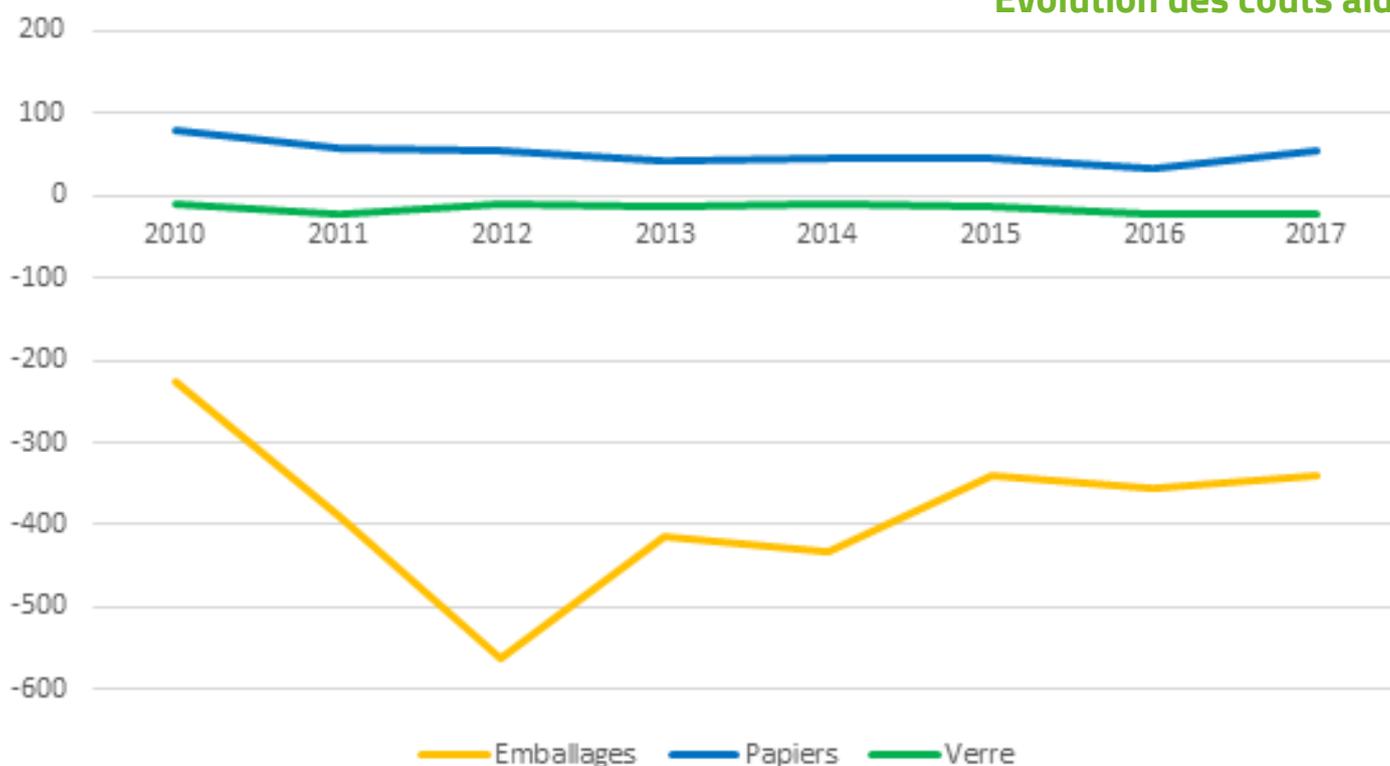
Le syndicat insiste une nouvelle fois sur un axe fort à mener permettant de restaurer des coûts performants: l'optimisation des poids de bennes à transporter. En effet, alors que le nombre de rotations augmente constamment depuis 2010, le poids moyen transporté par benne diminue fortement.

Nombre de rotations et poids moyens par benne



3.E. ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS

Évolution des coûts aidés



CHAPITRE 4

Conclusion et perspectives

En 2017, encore 27 % des déchets de la poubelle grise auraient dû être déposés dans une filière spécifique. Ce constat montre que des progrès sont encore à faire en matière de déchet.

Sur le territoire de Sud Rhône Environnement, l'année 2017 est marquée par différentes tendances.

La baisse de la production d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte est un signal positif. Il en est de même pour la hausse des tonnages collectés en déchèteries qui montre que l'habitude de fréquenter ces sites est acquise.

Toutefois, il est également constaté un essoufflement des gestes de tri malgré la mobilisation de tous les partenaires.

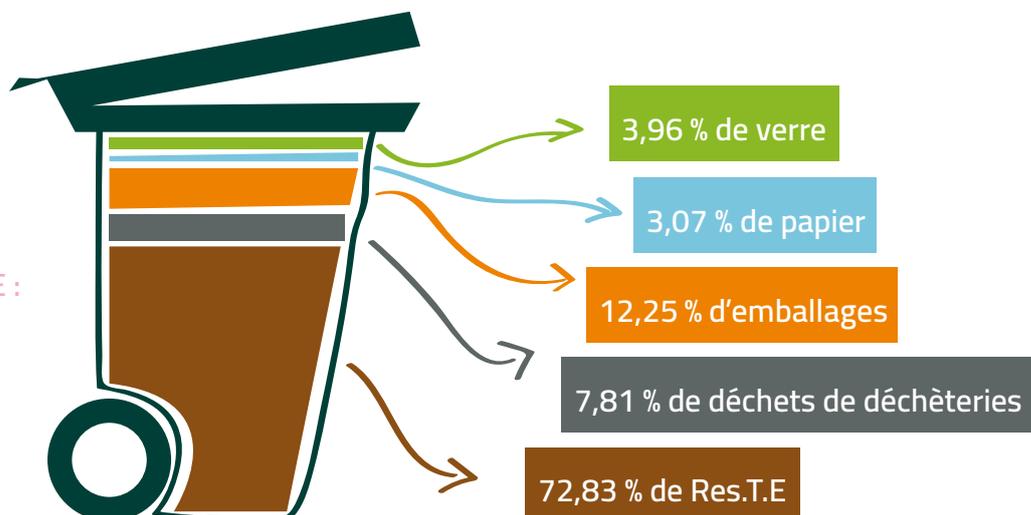
Considérant l'augmentation progressive du tarif du délégataire, Sud Rhône Environnement doit toujours chercher à mettre en œuvre des actions visant à réduire le gisement à traiter de manière significative.

Ces actions passent par l'accompagnement du délégataire dans sa recherche de solutions pérennes d'un traitement optimisé, l'accompagnement des collectivités dans leur réflexion globale d'optimisation des collectes et le développement de filières de valorisation performantes.

Rapport approuvé par le conseil syndical en date du 26 juin 2018

**Le Président
Bernard DUPONT**

LA POUBELLE DE RES.T.E D'UN HABITANT CONTIENT EN MOYENNE :



LEXIQUE

- BTP** : Bâtiment et Travaux Publics
- CET** : Centre d'Enfouissement Technique
- CSR** : Combustibles Solides de Récupération
- CVD** : Centre de Valorisation des Déchets
- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- DEA** : Déchets d'Équipement et d'Ameublement
- DEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DIB** : Déchet Industriel Banal
- DSP** : Délégation de Service Public
- ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- NC.** : Non Communiqué
- OM** : Ordures Ménagères
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PE** : Polyéthylène
- REP** : Responsabilité Élargie des Producteurs
- Res.T.E** : Résidus des Tris Effectués
- TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Syndicat mixte Sud Rhône Environnement
3, avenue de la Croix Blanche - BP n°5 - 30301 Beaucaire PDC1
Srenv.secretariat@wanadoo.fr
04 66 59 06 51